see Un autre regard sur les politiques



EVALUATION EXTERNE DU PROGRAMME SECTORIEL DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION (PSEF) DU NIGER

N° AFD/EDU/DDH/156/2013

Rapport d'évaluation technique

Version finale

Pour l'Agence Française de Développement

Luxembourg, le 28 juin 2013

see

Société d'Etudes et d'Evaluation sarl

241 Route de Longwy
L1941 Luxembourg
www.see-policies.eu
info@see-policies.eu

TVA LU 21362626

Table des matières

LISTE D'ACRONYMES 5

FICHE SYNTHETIQUE 7

RESUME EXECUTIF 9

1. INTRODUCTION 13

1.1. Objectifs et démarche de l'évaluation 13
1.2. Contexte du pays 13
1.2.1. Contexte géographique et démographique, politique et économique 13
1.2.2. Le système éducatif du Niger 14
1.3. Le Plan Sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF) 2014-2024 16
1.3.1. Cohérence du PSEF et du Plan de Développement Economique et Social 16

2. PROCESSUS D'ELABORATION DU PSEF 18

2.1. Organisation du processus et participation des institutions de mise en œuvre du plan. 18
2.2. Analyses sectorielles et documents utilisés 19

3. EVALUATION DU PSEF 21

3.1. Options Stratégiques à long terme pour le développement du secteur 21
3.2. Développement stratégique par sous-secteur 22
3.2.1. Education préscolaire 22
3.2.2. Enseignement primaire (Education de base 1) 22
3.2.3. Premier cycle du secondaire (Education de base 2) 23
3.2.4. Enseignement moyen(Second cycle du secondaire) 25
3.2.5. Enseignement technique et formation professionnelle 26
3.2.6. Enseignement supérieur et recherche scientifique 26
3.2.7. Alphabétisation et éducation non formelle 27
3.3. Management du système : gestion, pilotage et régulation 28
3.3.1. Gestion et pilotage du système 28
3.3.2. La régulation du système éducatif 28
3.3.3. Régulation des flux 29
3.3.4. Arbitrages 29
3.4. Responsabilités des institutions de mise en œuvre 29
3.5. Cadre des résultats 30

4. ESTIMATION DES COUTS ET DU GAP DE PLANS D'ACTIONS SECTORIELS ET TRIENNAL 31

4.1. Le modèle de simulation 31
4.2. Les ressources internes mobilisables pour le secteur éducatif 31
4.3. Estimation des besoins en fonds additionnels 32
4.4. Les points spécifiques des plans relatifs aux hypothèses du modèle 32
4.5. Cohérence avec le cadre du Partenariat Mondial pour l'Éducation 33
4.6. Mesures ayant un impact sur les coûts ou qui permettront une meilleure efficacité 34

5. CAPACITE DE MISE EN ŒUVRE 36
5.1. La gouvernance et la responsabilité 37
5.2. Mesures visant à lever les contraintes de capacités 38

6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS : PRINCIPAUX ATOUTS ET POINTS DE VIGILANCE 39
6.1. Les atouts 39
6.2. Points de vigilance 40

ANNEXES 42
Annexe 1 : Termes de référence de l'évaluation 42
Annexe 2 : Etape et Processus de consultation pour l'élaboration du PSEF 46
Annexe 3 : Documents consultés 50
Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées 52

LISTE D'ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
BAC	Baccalauréat
BAD	Banque Africaine de Développement
BEP	Brevet d'Etudes Professionnelles
BEPC	Brevet d'Etudes du Premier Cycle
BTP	Bâtiment Travaux Publics
CAP	Certificat d'Aptitudes Professionnelles
CEA	Centre d'éducation alternative
CGDES	Comité de Gestion Des Etablissements Scolaires
CU	Coût Unitaire
DEP	Direction des Etudes et de la Programmation
DESAS	Direction de l'Evaluation et du Suivi des Acquis Scolaires
EDS	Enquête Démographie Santé
EFPT	Ecole de la Formation Professionnelle et Technique
ENI	Ecole Normale d'Instituteurs
ENF	Education non-formelle
ENS	Ecole Normale Supérieure
FCFA	Francs CFA
FIP	Formation Initiale Professionnelle
GPLE	Groupe des Partenaires Locaux du secteur de l'Education
IDH	Indice de Développement Humain
IIPE	Institut International de Planification de l'Education
IPN	Institut Pédagogique National
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale
MEM/S/RS	Ministère des Enseignements Moyen, Supérieur et de la Recherche Scientifique
MEN/A/PLN	Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales
MF	Ministère des Finances
MFP	Ministère de la Fonction Publique
MFP/E	Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi

MJSC	Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture
MPATDC	Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Informatique et de la Communication
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
PATB	Plan d'Actions Triennal Budgétisé
PASEC	Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFE MEN
PDDE	Plan Décennal de Développement de l'Education
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Partenariat Mondial pour l'Education
PNUD	Programme de Développement des Nations Unies
PSEF	Programme Sectoriel de l'Education et de la Formation
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RESEN	Rapport d'Etat du Système Educatif Nigérien
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TNS	Taux Net de Scolarisation
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

FICHE SYNTHETIQUE

			Très satisfaisant	Satisfaisant	Marge d'amélioration	Commentaires
Processus d'élaboration du PSEF	Processus de préparation du PSEF			x		Après un début difficile, le processus de préparation s'est amélioré en ralliant tous les acteurs du secteur
	Implication des parties prenantes		x			
PSEF	Analyse du secteur de l'éducation		x			Analyse solide, permettant de mettre en évidence les goulots d'étranglement et les points d'attentions à inclure dans le PSEF
	Conception du plan	Priorités de la politique		x		Objectifs et axes d'actions bien identifiés
		Conception du programme et hiérarchisation des stratégies		x		Hiérarchisation des stratégies est souvent implicite, notamment par les moyens alloués
		Financement du plan		x		Financement basé sur un scénario soutenable
		Suivi et évaluation			x	Avant le démarrage du programme il est important de s'assurer que chaque objectif est accompagné par des indicateurs, lignes de bases et cibles
		Elaboration et financement d'un plan d'action		x		Un plan d'action budgétisé existe et sa qualité est satisfaisante
Evaluation de l'état de préparation à la mise en œuvre	Capacité du système				x	La capacité du système reste faible à plusieurs niveaux et les mesures de renforcement des capacités restent encore à définir
	Gouvernance et responsabilité				x	Ces aspects ne sont pas pleinement développés dans le PSEF alors qu'ils ont une importance cardinale
	Risques et réduction des risques			x		Le PSEF fait état de certains risques mais les stratégies de mitigation pourraient être plus développées

RESUME EXECUTIF

Afin d'encadrer et de guider le développement de son secteur de l'éducation sur la période 2014-2024, le Niger vient de se doter d'un Plan Sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF). Ce plan, qui couvre tous les niveaux d'éducation (du préscolaire à l'universitaire en passant par la formation professionnelle et l'alphabétisation) se fixe plusieurs objectifs : (i) améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement et de la formation ainsi que les résultats à tous les niveaux du secteur de l'éducation ; (ii) améliorer un accès équitable accès à une éducation de base de qualité pour la majorité des jeunes nigériens, notamment par le biais de la réduction des disparités régionales ; (iii) prévoir un enseignement secondaire et supérieur ainsi qu'une formation professionnelle plus pertinents pour répondre aux besoins sociaux et en adéquation avec le caractéristiques s du marché du travail nigérien ; et (iv) renforcer la capacité de gestion administrative, pédagogique et financière du système dans son ensemble.

Pour mettre en œuvre le PSEF, le Niger bénéficiera de l'appui de ses Partenaires techniques et financiers (PTF), qui ont également contribué à la conception du plan. Une des sources de financement possibles est le Partenariat mondial pour l'éducation, qui est prêt à contribuer pour un montant indicatif de 84,2 millions USD à la mise en œuvre du plan, pourvu que celui-ci réponde à un certaines exigences. A cet effet, une évaluation a été conduite par une équipe d'experts indépendants dont est issu le présent rapport. L'évaluation a suivi l'approche proposée dans le «Guide pour la préparation et l'évaluation d'un plan sectoriel de l'éducation », publié par le PME et l'IIEP en novembre 2012 et s'est basée sur l'analyse des documents disponibles ainsi que sur une série d'entretiens avec des acteurs clés au Niger, lors d'une mission de terrain en mai/ juin 2013. L'évaluation fait le point sur : (i) Le processus d'élaboration du PSEF ; (ii) La vision stratégique que le plan propose, sa déclinaison par sous-secteur et son articulation avec d'autres documents stratégiques (notamment le PDES) ; (iii) Le financement du PSEF et son premier plan triennal ; et (iv) les capacités de mise en œuvre du PSEF.

Processus d'élaboration du PSEF

Le processus d'élaboration du PSEF s'est étalé sur la période de février 2010 à avril 2013. Il a été piloté par un comité technique pluridisciplinaire interministériel sous les auspices du cabinet du Premier ministre. En amont de la formulation, un diagnostic sectoriel complet a été entrepris et un modèle de simulation financière a été construit. Sur cette base, une longue phase de discussion et de concertation réunissant tous les catégories d'acteurs du secteur impliquées (cadres techniques des quatre ministères chargés d'éducation ; cadres du ministère de l'économie, de la fonction publique, des finances et du développement ; représentants de la société civile -parents d'élèves, syndicats, ONG ; des experts nationaux et internationaux ; et les PTF) a été menée.

Le processus a été caractérisé à la fois par une démarche participative et globale ; participative de par le grand nombre d'acteurs impliqués et globale car elle a pris en compte l'ensemble des problématiques du secteur. La formulation s'est de plus appuyé une série d'étude de bonne qualité, tel le RESEN (2010), la revue des dépenses publiques dans les secteurs de la santé et de l'éducation (2009), l'enquête démographie-santé (2006) et un modèle de simulation financière crédible.

L'évaluation du PSEF

Analyse par sous-secteur

Le PSEF aborde la totalité des sous-secteurs de l'éducation ainsi que plusieurs thématiques transversales. Au niveau préscolaire, le PSEF envisage de tripler les effectifs à l'horizon 2024, en ciblant en priorité les zones rurales, actuellement moins desservies que les zones urbaines.

La stratégie prévoit deux axes : (i) la réforme du sous-secteur, notamment par la réduction du cycle de 3 à 2 ans, en supprimant l'année de la petite section ; et (ii) des investissements dans la construction et la dotation de nouvelles salles de classe ainsi que dans la formation initiale et continue des animateurs et le renforcement de la fonction d'inspection.

La situation dans l'enseignement primaire reste critique. Une forte pression démographique et le faible taux d'achèvement du cycle de base 1 sont des facteurs importants qui expliquent que l'atteinte de l'objectif de la scolarisation universelle ne sera que partiel en 2024. La stratégie proposée par le PSEF s'attaque au double problème de la pénurie d'infrastructures et d'enseignants. Il est envisagé de construire en moyenne plus de 2500 salles de classe en dur sur les trois premières années, avec une nette accélération dans la deuxième partie du programme. Concernant les ressources humaines, le plan prévoit le recrutement de 2400 enseignants par an, mais aussi le redéploiement vers les zones rurales des enseignants en surnombre dans les écoles urbaines. Pour les zones faiblement peuplés, l'approche multigrade sera promue. Bien qu'ambitieuse, la stratégie pour ce sous-secteur n'est pas infaisable. Les deux points principaux à surveiller seront donc : (i) la capacité du gouvernement à faire contribuer le plus grand nombre d'acteurs dans les constructions scolaires (notamment le secteur privé et les autorités locales), par la réforme des méthodes de maîtrise d'ouvrage ; et (ii) la capacité des ENI à former convenablement un nombre suffisant de futurs enseignants.

Selon le PSEF, le cycle de base 2 est destiné à devenir le prolongement naturel de l'école primaire, dans ses finalités, ses méthodes et son organisation. Les taux de transition du cycle 1 au cycle 2 seront maintenus à 50%, les programmes des collèges seront révisés et l'organisation pédagogique revue (augmentation du temps de travail des enseignants, réduction du personnel non-enseignant). La stratégie envisagée pour l'enseignement moyen est similaire à celle du cycle 2 de l'enseignement de base, et prévoit en plus un accroissement des effectifs pris en charge couvert par l'enseignement privé. Cette approche pourrait éviter au gouvernement nigérien les problèmes auxquels se sont confrontés d'autres pays ayant accéléré la scolarisation de base de ses populations (encombrement du niveau d'éducation secondaire mal préparé à absorber les sortants du primaire, baisse de la qualité de l'apprentissage, etc.).

L'objectif principal concernant la formation professionnelle et l'enseignement supérieur est l'adéquation de ces niveaux du système avec les besoins anticipés de l'économie nigérienne. Le renforcement des capacités d'accueil du système ETFP devrait s'accroître dans un deuxième temps, mais l'expansion de l'offre au niveau universitaire ne constitue pas la première priorité du gouvernement. Le Niger compte tirer parti des faibles effectifs d'étudiants inscrits dans le supérieur pour se concentrer sur la réforme de la gouvernance des établissements existants et sur l'ouverture de l'enseignement supérieur au secteur privé.
Le niveau d'alphabétisation de la population restera problématique à l'horizon 2024, mais par le renforcement de la diversification de l'offre ainsi qu'un meilleur ciblage, le gouvernement compte limiter le taux d'analphabétisme des adultes à 50% de la population. Actuellement ce taux se situe autour de 70%. Le gouvernement compte mettre en place des programmes d'éducation alternative ou selon la formule dite « de passerelle » pour les jeunes de 9 à 14 ans non-scolarisés. En même temps les programmes d'alphabétisation classique se concentreront sur les adolescents et jeunes adultes (15 à 29 ans).

Priorisation

En plus des objectifs par sous-secteur, le PSEF englobe des stratégies pour la gestion et le pilotage du système, la régulation du système éducatif et la régulation des flux entre les différents niveaux d'éducation. Le PSEF ne propose pas une hiérarchisation explicite de ses objectifs mais de par l'envergure des plans pour chaque sous-secteur et les moyens que le gouvernement compte mettre en œuvre pour la réalisation des objectifs, un arbitrage clair en faveur de l'éducation de base se dessine. Les zones rurales, qui accusent actuellement le retard le plus important en matière d'accès et de qualité de l'éducation, sont prioritairement

visées. Ces priorités, explicites et implicites, répondent bien aux principaux problèmes du système.

Responsabilité et cadre de résultats

Une décision claire a été prise contre la mise en place d'une structure parallèle pour la mise en œuvre du plan. Les structures des ministères seront responsables de la mise en œuvre et le suivi du PSEF, même si d'importantes mesures de renforcement des capacités seront nécessaires. Pour canaliser les ressources des certains bailleurs (notamment l'AFD et le PME), un fonds commun est envisagé. Cet outil peut s'avérer performant et efficace, selon les modalités de fonctionnement et d'encadrement des risques fiduciaires qui seront négociées et fixées dans son manuel de procédures.

Le cadre de résultats du PSEF, y compris sa matrice d'indicateurs de base, est pertinent et constitue une base utile pour le pilotage et le suivi du programme. Son inclusion dans le plan dès la phase de formulation est salutaire. On note une combinaison d'indicateurs de processus et de résultats, pour tous les niveaux d'intervention (accès, qualité, gouvernance et pilotage). La matrice n'est pas complète en termes de valeurs initiales et de valeurs cibles propres à chaque indicateur pour les trois premières années et à l'horizon 2024, mais elle présente l'avantage d'indiquer d'ores et déjà l'institution responsable de leur suivi.

Le financement

LE PSEF fait l'objet d'une modélisation afin d'établir sa faisabilité et les ressources nécessaires à sa mise en œuvre. La simulation s'est basée sur des données de l'année 2010 et sur un nombre d'hypothèses raisonnable concernant le cadre macro-économique et les choix politiques pour la prochaine décennie. Le coût estimé de mise en œuvre pour le premier plan triennal budgétisé (2014-206) est de 815 ,694 milliards de FCFA., soit 1,243 milliards d'euros. L'écart total de financement pour cette période est de 127,058milliards de FCFA, soit environ 193 milliards d'euros.

Le PSEF préconise plusieurs mesures ayant un impact sur le coût de l'éducation, notamment concernant le temps de travail, le recrutement et le redéploiement des enseignants, la maîtrise d'œuvre déléguée pour les constructions scolaires et le multigrade. Si ces mesures sont porteuses, elles sont néanmoins ambitieuses et risquées. Des plans opérationnels et une stratégie de communication bien conçus en amont devront être mis en place pour favoriser l'aboutissement de ces mesures.

Cohérence avec le cadre du PME

Selon les prévisions, le PSEF devrait atteindre a plusieurs cibles du cadre indicatif du PME à l'horizon 2024 : le prélèvement fiscal se situera autour du 20% ; la part des ressources domestiques allouées au secteur éducatif sera maintenue à 28% ; la part des dépenses récurrentes (autres que la rémunération des enseignants) par rapport à la totalité des dépenses récurrentes pour l'enseignement primaire passera de 22,9% à 33,7% en 2024 ; la part des dépenses courantes pour le primaire sera de 49,3% au même horizon , etc. D'autres indicateurs resterons en deçà des cibles PME : le niveau de rémunération des enseignants sera encore élevé ; la part du privé dans l'enseignement fondamental ; le coût de construction de la salle de classe.

Capacités de mise en œuvre

Le PSEF est un plan ambitieux, surtout à la lumière des capacités limitées de parties prenantes appelées à le mettre en œuvre. Les principaux points névralgiques concernent la construction des salles de classe ; la politique de formation et d'allocation des enseignants ; et la capacité de pilotage du système. Des mesures sont envisagées pour éviter que ces goulots d'étranglement aient un effet très négatif sur la mise en œuvre du plan – des nouvelles modalités de maîtrise d'ouvrage, un diagnostic plus approfondi des capacités de l'institution appelé à former les enseignants (ENI) et un audit institutionnel, financé par l'UE afin de déterminer les besoins précis d'assistance technique pour les années à venir. Le plan triennal

prévoir également plusieurs mesurer pour lever les contraintes de capacité : développement d'outils de gestion, formation continue et soutien des enseignants ; développement de connaissances ; voyages d'études. Mais ces mesures ne montreront probablement pas leu résultats que dans le moyen terme.

Conclusion

Le PSEF constitue une bonne base pour le développement et le pilotage du secteur de l'éducation au Niger pour la prochaine décennie. Les atouts principaux du PSEF sont :

- l'appropriation de la stratégie par les acteurs concernés ;
- la clarté des arbitrages, la cohérence et la pertinence des orientations stratégiques ;
- la volonté politique de donner la priorité à l'éducation et la cohérence entre le PSEF et le PDES ;
- le plan de financement et le respect des grands équilibres ;
- le souci d'identifier les opportunités et d'exploiter les marges de manœuvre.

Les points de vigilance identifiés par l'équipe concernent :

- les constructions scolaires ;
- la mise à disposition des enseignants compétents à des coûts raisonnables ;
- la gestion des flux ;
- le pilotage et le suivi de la mise en œuvre du plan.

1. INTRODUCTION

1.1. Objectifs et démarche de l'évaluation

Dans le cadre du développement de son secteur de l'éducation, le Niger, en collaboration étroite avec ses partenaires financiers, a élaboré un Programme Sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF) dont les coûts de mise en œuvre sont supérieurs à la capacité financière du pays malgré une forte mobilisation des ressources nationales. Pour boucler le financement le Gouvernement a préparé une requête de financement au Partenariat Mondial pour l'Education (PME). Dans les perspectives de l'endossement du plan d'action et de la transmission de la requête du Gouvernement au PME, le présent rapport a été préparé pour les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) du système éducatif, pour guider l'endossement du PSEF.

Le rapport a notamment pour but de: (i) apprécier le processus de consultation avec les parties prenantes qui a été réalisé par les responsables du secteur de l' éducation au cours de la préparation des différents documents de stratégie sectorielle; (ii) apprécier les visions stratégiques pour le développement sur le long terme du secteur de l'éducation en relation avec la stratégie nationale de développement économique et social du Niger; (iii) examiner la cohérence des différents documents stratégiques qui ont été produits, (iv) étudier la faisabilité du plan d'actions triennal budgétisé, notamment en identifiant les contraintes de mise en œuvre ; (v) examiner la cohérence de la stratégie du gouvernement avec celle du PME.

La production du rapport est fondée sur une revue littéraire et une série de rencontres effectuées avec: (i) les responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre du PSEF; (ii) les PTF, la société civile. Le rapport repose essentiellement sur la méthodologie proposée par l'IIEP et le Partenariat mondial pour l'éducation dans le « Guide pour la préparation et l'évaluation d'un Plan sectoriel de l'éducation » de novembre 2012.

Le rapport résume les résultats de l'évaluation faite par les consultants, en six parties qui sont: (i) le contexte du pays; (ii) processus d'élaboration; (iii) l'évaluation du PSEF ; (iv) l'estimation des coûts et du gap du plan d'Actions Sectoriel et triennal; (v) capacité de mise en œuvre; (vi) Conclusions, principaux atouts et points de vigilance.

1.2. Contexte du pays

1.2.1. Contexte géographique et démographique, politique et économique

Le Niger est un vaste pays enclavé d'une superficie de 1,27 million de km^2, dont les trois quarts sont désertiques. Il est situé dans la partie centre-ouest du continent africain, entre le Mali, l'Algérie, la Libye, le Tchad, le Nigeria, le Bénin et le Burkina Faso, avec une population d'environ 16 millions d'habitants dont90% sont concentrés sur un tiers du territoire, principalement dans les régions du sud et de l'ouest du pays. La densité de la population est de 12,5 habitants au km2. Cette population se développe rapidement, au taux de 3,3% par an, avec près de la moitié (47%) âgée de moins de 15 ans.

Une caractéristique importante du pays est donc sa forte croissance démographique et son impact sur la demande de scolarisation. Au rythme de cette croissance, les projections

officielles de l'Institut national de la statistique estimaient que le nombre de jeunes de 7 à 12 ans serait passé de 1,84 million en 2001 à 2,35 millions en 2008 et devrait atteindre 3,37 millions en 2020. Compte tenu de cette augmentation de plus d'un million d'enfants entre 2008 et 2020la demande potentielle de services sociaux en général et un besoin croissant des intrants de l'éducation exerceront une pression considérable sur le système éducatif dans les années à venir.

Le Niger est un pays pauvre avec une base limitée des ressources naturelles et humaines. Il se classe 186e (sur 187 pays) au niveau de l'Indice de Développement humain (IDH) du PNUD, avec un Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant de 720 dollars US en 2010. Le pays reste relativement fragile et continue d'être affecté par des conditions défavorables qui comprennent entre autres: (a) les conditions météorologiques qui entraînent souvent une sécheresse ou des inondations récurrentes, plongeant la population dans des famines successives et augmentant ainsi sa vulnérabilité. Les facteurs climatiques constituent des obstacles majeurs à la scolarisation non seulement par la destruction des salles de classe en paillottes, mais aussi par l'absentéisme des élèves et des maitres réduisant ainsi le temps de scolarisation, (b) l'instabilité dans les pays de la sous-région et dans la bande soudano-sahélienne qui affecte les zones frontalières et sape les efforts de développement du pays.

La gestion macro-économique du Niger s'est améliorée de façon substantielle en 2012.Le PIB a considérablement augmenté au cours de la période2007- 2011en termes nominaux, passant de FCFA 2052 milliards à 3000 milliards, soit une croissance moyenne d'environ 8% par an. Toutefois, lorsque cette croissance est évaluée en termes réels (FCFA2006), cette performance est plus modeste le taux de l'ordre de 4,2% par an. La performance de l'agriculture et les exploitations minières restent les principaux moteurs de cette croissance. Toutefois, de graves chocs extérieurs ont engendré des besoins de financement imprévus.

1.2.2. Le système éducatif du Niger

Contexte institutionnel

Le système éducatif du Niger est géré par trois départements ministériels et se présente comme suit: (i) le préscolaire d'une durée de trois ans, le primaire (cycle de base1) d'une durée de 6 années, le cycle de base2 (collèges) d'une durée de quatre et l'alphabétisation et l'éducation non formelle, sous la responsabilité du Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MEN/A/PLN), (ii) l'enseignement moyen (lycée) de trois ans et l'enseignement supérieur sous les auspices du Ministère des Enseignements Moyen, Supérieur et de la Recherche Scientifique (MEM/S/RS) et(iii) la formation professionnelle sous la responsabilité du Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (MFP/E).

L'enseignement préscolaire est ouvert aux enfants âgés de 4 à 6 ans pour une durée de trois années dans trois types d'établissements : les établissements publics, les établissements privés et les centres d'éveil communautaires. Environ 2 élèves scolarisés sur 3 le sont dans le public classique; le tiers restant est scolarisé dans les deux autres types d'établissements. Le taux brut de préscolarisation était de 6,4 % en 2012. Un quart des effectifs est dans le privé et76% des élèves sont en milieu urbain qui ne compte pourtant que 20% de la population du Niger. Les familles modestes sont presque exclues à cause des coûts directs ou indirects à supporter aussi bien dans le public, le privé que le communautaire.

L'alphabétisation et la formation des adultes sont dispensées dans trois catégories de centres de formation pour une durée de 3 à 9 mois : (i) les centres d'alphabétisation et de formation des adultes; (ii) les écoles confessionnelles; et (iii) les structures occasionnelles de formation et d'encadrement.

Etat des lieux du système

Au cours de la dernière décennie, le secteur de l'éducation a été orienté parle du Programme Décennal de Développement de l'Education (PDDE), adopté en2003, dont les objectifs étaient de: (i) élargir l'accès à l'éducation de base; (ii) améliorer la qualité et l'efficacité du système éducatif, (iii) améliorer l'utilisation des ressources existantes; (iv) renforcer les capacités et l'autonomie des structures des collectivités locales. Grâce à la mise en œuvre du PDDE au cours de la période 2003-2013 avec le soutien de nombreux projets d'éducation financés par plusieurs agences de développement, et couplée avec les propres efforts du gouvernement, le Niger a élargi son éducation dans l'enseignement primaire et secondaire, ainsi que dans la formation professionnelle et technique. Le taux brut d'accès au niveau primaire est passé de 55% en 2001 à 97% en 2012. Les taux bruts de scolarisation et d'achèvement du primaire, quant à eux ont doublé, passant respectivement de 35% à 79,2% et de 21% à 55% entre 2001 et2012, dans le contexte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

En dépit de ces réalisations quantitatives remarquables, le système reste confronté à des défis importants, entre autres :

- **Le taux de scolarisation du Niger est le plus faible** en Afrique subsaharienne, à l'exception de la République Centrafricaine. Le TBS au secondaire est encore l'un des plus faibles de la région avec seulement 13% par rapport à la moyenne de l'Afrique subsaharienne de 36%. Une combinaison des contraintes de l'offre et de la demande peut expliquer ce déficit quantitatif.

- **La qualité pose des problèmes à tous les niveaux** de l'éducation et de la formation et pour tous les groupes de jeunes. La maîtrise du contenu des programmes d'études et l'acquisition des concepts et compétences de base dans l'enseignement primaire est faible. Le RESEN (octobre 2010) souligne que les résultats aux tests PASEC et DESAS en fin du cycle de base 1 montrent que les élèves ne maîtrisent en moyenne que moins de la moitié des contenus des programmes. Les résultats de l'évaluation des acquis scolaires conduite par la Direction de l'Évaluation du MEN/A /PLN en 2010 confirment qu'au CP, le score moyen en lecture est de42,4 points sur 100; au CM2,et que plus de 72% d'élèves sont en dessous du seuil minimal en français.

- **Les disparités régionales** sont assez importantes concernant l'accès, avec des taux bruts de scolarisation allant de 46% à Diffa à 108% à Niamey.

- **L'efficacité interne du système éducatif** est faible. Le taux de rétention est resté essentiellement stable (65,6 % en 2001-02 et 66,8 % en 2008-09), mais à des niveaux insuffisants dans la perspective de l'achèvement universel des six années du cycle de Base 1.

- **Le système de l'enseignement technique et professionnel** est caractérisé par des flux professionnels obsolètes, des programmes et méthodes d'enseignement inadéquats, des ateliers surpeuplés, une faiblesse du système de gouvernance et des financements insuffisants. Les cours offerts à l'intérieur de ce système sont très longs dans la durée, mettent l'accent sur les connaissances théoriques et offrent une exposition limitée au monde du travail (des stages peu nombreux et souvent de courte durée, des ateliers insuffisamment équipés…).

- **L'enseignement Supérieur a des effectifs sensiblement** moins élevés (la population du pays étant prise en compte) que dans la plupart des pays comparables, avec une couverture de 135 étudiants pour 100 000 habitants en 2010, le taux de chômage des jeunes reste élevé. Parmi les formés de l'enseignement supérieur le taux de chômage est respectivement et de7,9 % pour atteindre 15,5 sur la tranche d'âge des 15-34 ans.

- **L'alphabétisation est l'une des plus faibles dans la région.** Le Niger a l'un des taux d'analphabétisme le plus élevé de la sous-région (plus de 70 % de la population âgée

de 15 ans et plus). Ce taux élevé d'analphabétisme diminue très lentement à cause de la faiblesse de la qualité du système éducatif et du taux d'abandon (43 %) des inscrits dans les structures d'alphabétisation. En outre, les taux de réussite sont très insuffisants. Seulement 51% des adultes inscrits dans les centres d'alphabétisation peuvent être déclarés alphabétisés au terme de la campagne d'alphabétisation.

Coordination des partenaires techniques et financiers

Le gouvernement du Niger a fait de grands efforts pour financer et faire avancer le secteur de l'éducation. Dans ce processus, il a bénéficié de l'appui des PTF. Les principaux partenaires de développement actifs dans le secteur sont l'Agence Française de Développement (AFD), l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), la Coopération Belge, la BAD, La Coopération Luxembourgeoise (LuxDev), la coopération Suisse, la KFW. Le groupe des PTF (agences et ONG) du secteur éducation est particulièrement actif et bien informé.

Pour éviter les chevauchements et les interventions non coordonnées, le gouvernement, les bailleurs de fonds et les ONG internationales ont décidé de mettre en place un mécanisme de coordination dans le secteur de l'éducation - le Groupe des Partenaires Locaux du secteur de l'éducation(GPLE) Cette structure, mise en place formellement en 2003, devait permettre aux PTF de travailler en partenariat à la fois entre eux et avec le gouvernement. L'une des tâches de ce groupe était la préparation du PSEF, et par la suite sa mise en œuvre. Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) joue à présent le rôle de chef de file des PTF et appuie le Gouvernement nigérien dans la coordination du GPLE. Un comité de pilotage « gouvernement / donateurs » vient d'être créé pour aider à coordonner les activités des différents bailleurs de fonds et la répartition des ressources dans le secteur.

1.3. Le Plan Sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF) 2014-2024

Pour consolider les résultats quantitatifs de ces 10 dernières années et s'attaquer aux problèmes mentionnés ci-dessus, le gouvernement du Niger a préparé son deuxième Programme Sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF). Contrairement au premier Plan Décennal de Développement du secteur de l'Education (PDDE 2003-2013), le PSEF ne comprend pas seulement l'éducation de base (préscolaire, l'enseignement primaire et non formelle), mais intervient à tous les niveaux d'enseignement.

Les investissements les plus importants du plan resteront au niveau de l'éducation de base, mais le plan couvre l'ensemble des sous-secteurs de l'éducation: le développement de la petite enfance, l'enseignement de base (primaire et secondaire), la formation technique et professionnelle, l'enseignement supérieur, l'alphabétisation et la gestion du secteur. L'avantage de cette approche globale est d'aborder les questions systémiques de manière cohérente et coordonnée, afin de définir des priorités claires et de renforcer les liens entre le secteur de l'éducation et l'économie.

1.3.1. Cohérence du PSEF et du Plan de Développement Economique et Social

Le PSEF est conçu pour obtenir des résultats appropriés dans la lutte contre la pauvreté, il est à cet effet l'un des principaux piliers du Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2012-2015. Le PSEF est étroitement lié au PDES, et ils se renforcent mutuellement. L'économie du Niger sera une économie « duale » dans un avenir prévisible, c'est-à-dire la combinaison d'un secteur moderne et d'une économie traditionnelle. Le défi pour le secteur de l'éducation est de répondre à la demande de cette double économie en lui offrant une éducation base de qualité pour tous, qui est l'un des principaux objectifs du PDES. Une éducation de qualité contribuera directement à augmenter la productivité des populations pauvres et à développer

la base d'un capital humain. La formation technique et professionnelle et l'enseignement supérieur contribueront à répondre à la demande des secteurs de l'économique moderne. Le renforcement des pratiques de gestion dans le secteur de l'éducation sera un élément essentiel du développement institutionnel et la bonne gouvernance.

Par le développement d'une main-d'œuvre qualifiée, le PSEF joue un rôle-clé dans l'atteinte des objectifs du PDES. D'abord dans les zones rurales, où 80% de la population dépendent de l'agriculture pluviale et de l'élevage et où le faible niveau de revenu de ces populations est le résultat de la faible productivité du travail, qui à son tour est déterminée par la faiblesse du système éducatif; et ensuite dans les zones urbaines, où la grande majorité des travailleurs issus de ménages pauvres n'ont pas reçu de formation, donc sont peu qualifiés. Le développement d'une main-d'œuvre qualifiée joue un rôle clé dans la lutte contre la pauvreté qui est l'objectif fondamental du PDES.

Par ailleurs, le PDES et le PSEF ayant été préparés durant la même période, on constate une forte cohérence entre les stratégies du PDES en matière d'éducation et celles du PSEF.

2. PROCESSUS D'ELABORATION DU PSEF

La préparation du PSEF s'est étalée de février 2010 à avril 2013. Il a démarré par la concertation des ministres en charge du secteur de l'éducation, pour doter le Niger d'un nouveau Programme Sectoriel de l'Education et de Formation (PSEF) qui englobe tout le système éducatif du pays. (cf. Tableau des étapes de préparation en annexe).

2.1. Organisation du processus et participation des institutions de mise en œuvre du plan.

Le processus d'élaboration du PSEF s'est caractérisé par la recherche d'un consensus autour des grandes orientations, en associant l'ensemble des acteurs à sa formulation afin de garantir l'appropriation nécessaire, et de faciliter sa mise en œuvre. L'élaboration du PSEF a représenté une occasion pour renforcer le dialogue entre l'administration, la société civile et les PTF du secteur de l'éducation.

Le Gouvernement a mis en place un Organe consultatif sous les auspices du cabinet du Premier ministre, avec les objectifs suivants: (i) faire la synthèse des travaux de 5 groupes thématiques composés des responsables de mise en œuvre du PSEF; (ii) organiser les séminaires de validation et d'adoption des recommandations issues des travaux des groupes thématiques. Les groupes thématiques quant à eux avaient comme responsabilité de compiler les études thématiques pour dégager les stratégies sous sectorielles, les recommandations et suggestions techniques sur les thèmes qui leur étaient confiés. Le processus était fondé sur une démarche méthodologique souple qui a permis de garantir la qualité et l'exhaustivité du produit ainsi que son appropriation par les différents acteurs.

Cette méthodologie reposait sur les éléments suivants :

(i) **une démarche participative et multisectorielle** associant l'ensemble des secteurs concernés par l'éducation, en vue de cerner tous les niveaux du système éducatif. Le processus a impliqué l'ensemble des acteurs intervenant dans le système éducatif (autorités centrales et régionales, associations de parents d'élèves, société civile et partenaires du développement). Cette démarche s'est assurée de la conduite de discussions au sein des 5 groupes thématiques dont les membres sont constitués de 65 techniciens du secteur impliqués dans la mise en œuvre du programme, provenant de 6 départements ministériels dont:

- Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MEN/A/PLN);
- le Ministère des Enseignements Moyen, Supérieur et de la Recherche Scientifique (MEM/S/R);
- le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (MFP/E) ;
- le Ministère des Finances (MF);
- le Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire (MPATDC) ;
- le Ministère de la jeunesse des sports et de la Culture (MJSC) ; et
- le Ministère de la Fonction Publique

Dans cette démarche les PTF (agences de développement et ONG) ont joué un rôle fondamental, non seulement par le financement des activités préparatoires (assistance technique), mais aussi et surtout par leur participation effective et active aux ateliers de

validation des recommandations issues des études préparatoires et des options stratégiques retenues par le gouvernement.

La méthodologie, qui avait comme objectif la production d'une stratégie consensuelle, a bénéficié de l'adhésion de l'ensemble des acteurs de l'éducation, ceux des secteurs des finances, du Plan et de l'Aménagement du territoire et du Développement Communautaire; du secteur privé, des organisations de la société civile, et des partenaires du développement.

(ii) **une démarche globale** prenant en compte l'ensemble des problèmes relatifs à l'éducation ainsi que tous les aspects pouvant influencer la mise en œuvre efficace du PSEF car les défis de ce secteur ne sont pas isolés de ceux des autres secteurs.

Le démarrage du processus de la préparation du PSEF a été difficile, à cause d'une certaine méfiance entre les structures des ministères en charge de l'éducation et les autres acteurs. Les difficultés ont été atténuées par la conduite des activités de communication et de concertation par le gouvernement. Ces activités de communication et concertation ont permis une formulation et une élaboration du PSEF très inclusives. Y ont participé des toutes les parties prenantes de tous bords : la base (parents d'élèves, communautés), les partenaires nationaux et internationaux, les syndicats, les professionnels et les politiques du secteur. Les efforts pour assurer une large connaissance et appropriation du Plan ont été considérables.

2.2. Analyses sectorielles et documents utilisés

Pour guider la réflexion et la prise de décision relatives aux politiques et stratégies à retenir, une série d'études préalables ont été réalisées. Ces études ont permis de dégager un diagnostic précis de la situation du secteur, en identifiant les défis à relever pour atteindre les objectifs du PSEF. Les principales études sont (entre autres) :

- Le Rapport d'Etat du Système Educatif Nigérien (RESEN) : « des progrès réalisés et des défis à relever pour l'avenir » (octobre 2010). Les analyses et conclusions effectuées dans le RESEN ont servi de socle à l'élaboration et à l'adoption d'une nouvelle politique éducative pour la période 2013-2020 par le gouvernement au mois de juin 2012 ;
- Le Plan de Développement Economique et Social (PDES) ;
- La revue des dépenses publiques des secteurs de l'éducation et de la santéde novembre 2009;
- Le modèle de simulation des coûts et du financement de l'éducation ;
- Le rapport de tests standardisés conduits par le PASEC etla DESA;
- l'Enquête Démographie-Santé (EDS 2006).

Il faut noter l'existence de plusieurs autres documents relatifs à l'évaluation rétrospective de la mise en œuvre des projets financés par différents donateurs.

Qualité des informations

Malgré certaines limitations des données statistiques, l'analyse du secteur incluse dans le PSEF attire l'attention sur des faits intéressants. Tout d'abord, la plupart des résultats sont cohérents avec ceux déjà établis. Deuxièmement, les résultats ont été une base solide pour inscrire les stratégies et les politiques du PSEF.

Le **RESEN** contient des statistiques et des analyses sur les scolarisations, les coûts et le financement, l'encadrement pédagogique, l'évaluation des acquis, l'efficacité interne et la qualité des services éducatifs, l'efficacité externe, l'équité et l'allocation des ressources. Les statistiques couvrent, en général, la période 2003-2013.

Le **modèle de simulation**: les simulations ont été menées sur l'hypothèse de plusieurs décisions politiques importantes relatives aux principaux segments du système. Elles ont quantifié le sens des décisions politiques, en tenant compte à la fois des dimensions quantitatives et qualitatives, et ont aussi permis de proposer des alternatives pour le développement quantitatif et qualitatif des enseignements secondaires, la formation technique et professionnelle et l'enseignement supérieur. En dehors de quantifier les différents éléments concernant les ressources à utiliser, les simulations ont également été menées pour déterminer les ressources susceptibles d'être utilisées, avec un accent sur l'équilibre à atteindre entre l'emploi des ressources et leur disponibilité pour le secteur éducatif dans son ensemble.

Le modèle de simulation financière pour le système éducatif intègre l'ensemble des sous-secteurs qui participent à l'action de formation du capital humain. Ce modèle a été conçu avec l'aide d'une assistance technique et est crédible.

Le **PDES** 2012-2015 est l'orientation stratégique du Niger, et c'est dans cette optique qu'il a servi de boussole au PSEF afin d'éviter des incohérences entre les objectifs macroéconomiques et ceux du secteur de l'éducation.

La revue des dépenses publiques des secteurs de l'éducation et de la santé de novembre 2009 a également été un élément fondamental pour déterminer la magnitude de la distribution des ressources pédagogiques entre le centre et les structures décentralisées du système éducatif. La revue des dépenses publiques se concentre sur l'identification des inefficacités et les retards dans l'exécution des dépenses publiques dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Malgré les limites des données dans un pays comme le Niger, la revue révèle des points forts et des goulots d'étranglement dans la distribution des ressources publiques. Un point important à relever pour les deux secteurs (santé et éducation), est que des augmentations budgétaires n'ont pas toujours conduit à des augmentations de dépenses. Pour l'éducation, la revue fait état d'un certain retard dans l'acheminement des manuels scolaires. Le document est de bonne qualité et crédible pour l'analyse du secteur de l'éducation

Le **rapport de tests standardisés** conduits par le PASEC et de la DESAS ont servi à mesurer le degré d'apprentissage des élèves pour déterminer la qualité du système.

L'enquête Démographie-Santé (EDS 2006) a servi de baromètre pour saisir la magnitude de l'impact de l'accroissement démographique sur la scolarisation,

Ces études sont très riches en informations (données, analyses, diagnostics…) qualitatives et quantitatives. Elles ont permis de dégager le diagnostic de la situation du système éducatif sur lequel sont fondés les choix politiques et stratégiques efficients afin de surmonter les défis auxquels le secteur est confronté.

3. EVALUATION DU PSEF

3.1. Options Stratégiques à long terme pour le développement du secteur.

L'engagement du gouvernement de donner priorité à l'universalisation de l'enseignement primaire n'est plus à démontrer. Face aux faibles performances constatées, le Niger a décidé de choisir des options fortes qui devraient lui permettre de résoudre définitivement les problèmes d'efficience des dépenses en éducation sur le long terme.

Le PSEF a quatre objectifs: (1) améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement et de la formation et les résultats à tous les niveaux du secteur de l'éducation, (2) améliorer l'accès à 10 ans d'une éducation de qualité (éducation de base) pour la grande majorité des jeunes nigériens, tout en réalisant l'équité et en diminuant les disparités régionales, (3) prévoir un enseignement secondaire , une formation technique et professionnelle et un enseignement supérieur plus pertinents pour répondre aux besoins sociaux et aux exigences du marché du travail, et (4) renforcer la capacité de gestion administrative, pédagogique et financière du système dans son ensemble. Ces quatre thèmes sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. Ces orientations s'appuient sur les OMD pour ce qui concerne l'accès universel au primaire (qui est cependant repoussé à 2024), la parité de genre ou une éducation de qualité. Les orientations développent également des réponses à de nouvelles problématiques liées aux autres ordres d'enseignement, du secondaire au supérieur en passant par l'enseignement technique et la formation professionnelle.

Pour atteindre ces objectifs, le programme se concentre sur quatre domaines principaux, à savoir: (i) l'accès à l'éducation pour tous, en particulier les groupes défavorisés, les filles et les enfants des zones d'accès difficiles (ii) l'amélioration de la qualité de l'enseignement et l'apprentissage dans les écoles - infrastructures physiques de base, enseignants compétents et bien formés, et fourniture adéquate de matériels didactiques essentiels; (iii) le renforcement des capacités institutionnelles et de gestion pour la conception et la mise en œuvre des politiques et stratégies du système et (iv) la mise en place d'un système efficace de gestion pédagogique, administrative et financière. En outre PSEF met l'accent sur des mesures globales et transversales qui concourent toutes à l'atteinte de ses objectifs à savoir :

- La prise en compte des disparités régionales, en ciblant les activités concernant principalement l'accès, la rétention et l'achèvement pour les filles.
- Le renforcement du partenariat public/privé
- le renforcement du dialogue social pour prévenir les conflits et améliorer le temps d'apprentissage.
- Le renforcement de la qualité et la diminution de la rétention,
- Le renforcement de la gestion et du pilotage,
- La régulation des flux par une diversification de l'offre éducative.

La première phase du PSEF couvre la période 2014-2016 (Plan Triennal d'Actions Budgétisé) et constitue aussi la première phase du Plan Décennal 2014-2024 du secteur de l'éducation et de la formation. Cependant, l'approche développée permet d'avoir une vision à moyen et long terme, de préparer les options pour les prochains plans et d'assurer une transition cohérente entre les plans.

3.2. Développement stratégique par sous-secteur

3.2.1. Education préscolaire

Etant donné la faiblesse actuelle de la couverture nationale à ce niveau d'enseignement et son orientation vers le milieu urbain, le gouvernement envisage de tripler les effectifs pour accommoder environ 245.000 jeunes à l'horizon 2024 en ciblant en priorité les zones rurales afin de faire passer le TBS de 5% en 2010 à 15% en 2024.Il est envisagé qu'à l'horizon 2024, 60% des jeunes seront pris en charge par des structures communautaires.

Pour atteindre cet objectif, la stratégie envisagée est une combinaison de la réforme de ce niveau d'enseignement et des investissements. La réforme consisterait à réduire le cycle du préscolaire de 3 à 2 ans par la suppression de l'année de la petite section tandis que les investissements concerneront : (i)la construction annuelle d'environ 70 salles de classe en moyenne par an pendant toute la durée du PSEF, (ii) la mise en place des centres de ressources et des bibliothèques; (iii) l'octroi de kits d'hygiène, de matériels pédagogiques et ludo-éducatifs et des consommables aux structures publiques et communautaires. Cette stratégie semble tout à fait raisonnable.

Les principales mesures d'accompagnement paraissent logiques et n'appellent pas de commentaires particuliers, elles concernent entre autres :

- L'attribution d'une allocation mensuelle de 20.000 FCFA aux animateurs[1] du communautaire, et cela de manière pérenne sur l'ensemble du programme ;
- Un module de formation initiale de 45 jours à destination des animateurs communautaires, encadré par le corps d'inspection du préscolaire, sera délivré avant chaque rentrée scolaire ;
- Le renforcement des équipes d'inspection préscolaire afin qu'elles puissent mieux assurer leurs fonctions de formation et de supervision (le corps d'inspection préscolaire intervient sur toutes les structures : publiques, privées et communautaires). Dans une première phase, il est prévu de créer cinq nouvelles inspections ;
- Poursuite de la formation continue organisée par les cellules d'animation pédagogique, à raison de 2 sessions annuelles de 5 jours chacune ;
- Organiser des campagnes de sensibilisation à l'échelle nationale accompagnée d'un plan de communication ;
- Adopter la politique nationale de développement intégrée du jeune enfant (PN/DUE).

3.2.2. Enseignement primaire (Education de base 1)

Le Gouvernement, tenant compte de: (i)la pression démographique; (ii) la scolarisation des groupes à besoins spécifiques et (iii) la faiblesse du taux d'achèvement du primaire (56%), est arrivé à la conclusion que la scolarisation universelle ne pourra pas être atteinte en 2015. Ainsi, se fondant sur ces analyses et dans une perspective réaliste, il a été retenu de repousser l'objectif de la scolarisation universelle - avec un taux d'achèvement anticipé de 90% - en 2024.

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement envisage de: (i) recourir à l'utilisation efficace des ressources disponibles par **la promotion du multigrade** dans les zones où la densité de la population d'âge scolaire est faible et le **redéploiement vers les zones rurales des enseignants** en surnombre dans les écoles urbaines; (ii) augmenter le nombre de places dans les écoles par la **construction de nouvelles salles de classe** au rythme d'un peu plus de 2500par an pendant les trois premières années du programme, dont la majorité sera

[1]Cette allocation sera versée par le biais des mairies, sur fonds transférés par le MEN. Le paiement mensuel sera débloqué sur la base d'une triple signature : inspecteur du préscolaire, directeur régional de l'éducation et président du CGDES concerné.

construite dans les zones rurales mal desservies; (iii) procéder au **recrutement d'environ 2400 enseignants par an**; (iii) mettre en place de nouveaux mécanismes concertés pour l'allocation et la gestion des affectations des enseignants. Ces actions peuvent effectivement contribuer efficacement à la résorption des disparités géographiques entre milieu rural et milieu urbain.

Sur le plan de la qualité, le Gouvernement opte pour une réorientation des pratiques de recrutement des enseignants contractuels. Ainsi, il est retenu que dorénavant tous les recrutements seront opérés au niveau du stock des **sortants des ENI**. Par ailleurs, le Gouvernement envisage de **renforcer les capacités d'accueil des ENI** pour satisfaire les besoins en enseignants de cet ordre d'enseignement. Il est également retenu que les ENI continueront à former en majorité des instituteurs-adjoints. La qualité de la **formation initiale** fera l'objet d'une attention particulière pour permettre aux sortants de maîtriser les compétences nécessaires à l'exercice du métier.

Tableau 1 Projections des principaux paramètres du cycle de base 1

	2010	2014	2015	2016	2024
Effectifs totaux du cycle de base 1	1 726 452	2 162 424	2 279 043	2 400 750	3 702 714
Taux d'achèvement 6ème année	49,3%	59,8%	62,4%	65,0%	90,0%
Ratio élève maitre dans les écoles publiques	39	40	41	41	45
Nombre total d'enseignants pour les besoins du public	42 887	51 005	53 080	55 218	77 346
Recrutement annuel de nouveaux enseignants	3000	3 437	4 840	4 935	6 333

Source : PSEF

Les choix opérés par le Gouvernement et ses partenaires pour le secteur de l'éducation de base 1 ont le potentiel de répondre aux problèmes identifiés. Le plan est ambitieux surtout pour les premières années, mais pas irréalisable, sachant que :

- le nombre de salles de classe construites chaque année sur la période 2000-2008 était d'environ 1800 selon le RESEN ; les efforts devront donc être renforcés pour atteindre 2400 salles de classe additionnelles par an, et cela même sans compter l'aspect qualité (sur la décennie précédente, les salles de classe additionnelles étaient surtout en paillotte, la proportion de ce type de facilités étant passée de 20 à 43% ; en 2010 73% des écoles n'avaient pas de latrines et 91% n'avaient aucun point d'eau)
- le nombre moyen de sortants de l'ENI sur la période 2000-2008 était de 3250 élèves/ maîtres environ, et ce nombre n'a pas cessé de s'accroitre. La plus grande partie était des instituteurs-adjoints. Si ces efforts perdurent, le nombre de sortants ENI devrait permettre le recrutement de 2400 enseignants par an ; le point d'attention principal restera dans ce cas la qualité de la formation des futurs enseignants. Cet aspect devrait faire l'objet d'une étude plus approfondie

3.2.3. Premier cycle du secondaire (Education de base 2)

Ce niveau de l'éducation constitue un maillon crucial et en première ligne de la politique éducative nouvelle car il est immédiatement concerné par l'augmentation programmée des effectifs qui achèvent le cycle de Base 1. Le RESEN a mis en évidence que dans sa forme actuelle: (i) Les coûts unitaires sont en moyenne plus élevés que la moyenne régionale; (ii) la structure de ce coût unitaire est mal orientée vers la qualité des services éducatifs en raisond'un nombre de personnels d'appui (non enseignants) très élevé avec des dépenses pédagogiques insuffisantes (11 % du coût) au niveau des établissements, (iii) les flux d'élèves

ne sont pas bons avec une fréquence excessive (18 %) des redoublements et des abandons très importants en cours de cycle (40 % seulement des entrants en 6ème atteignent la classe de 3ème).

Le RESEN montre que près de 90% des enfants qui n'arrivent pas à niveau de l'éducation sont principalement des ruraux. Dans leur forme actuelle, les établissements accueillent en fait une proportion limitée des enfants en âge d'y être, avec des coûts unitaires trop importants et une organisation peu efficiente.

Tous ces éléments ont amené le Gouvernement à décider de conduire une réforme de ce cycle scolaire, qui vise à en faire le prolongement naturel de l'école primaire, dans ses finalités, ses méthodes et son organisation. Pour mettre en œuvre la réforme pour l'amélioration quantitative et qualitative, le Gouvernement maintiendra la transition du cycle base 1 et base 2 à un niveau raisonnable (50%), dans un premier temps, tout en préparant les conditions nécessaires à une expansion forte de ce niveau dans les phases ultérieures de ce programme. Le simple maintien de ce taux de transition, dans la perspective d'une amélioration de l'accès et de l'achèvement du cycle inférieur, va entraîner une multiplication par 3,5 des effectifs de ce cycle, selon le PSEF.

En termes quantitatifs, l'effet de l'accroissement des effectifs sera atténué par des mesures qui seront mises en œuvre par le Gouvernement sur le plan de l'organisation pédagogique : (i) les enseignants seront astreints à faire 21h au lieu de 15h actuellement et un redéploiement des enseignants aura lieu en concertation avec les syndicats, (ii) Une réduction du personnel non enseignant et du personnel administratif qui absorbe une part importante du budget du cycle, et (iii)le recrutement des professeurs DAP-CEG, qui sont plus adaptés aux besoins de ce cycle, sera privilégié.

Sur le plan pédagogique, les programmes des collèges seront révisés dans le but de revoir les finalités du nouveau cycle avec des objectifs d'insertion sociale et d'accès à des formations courtes ; l'introduction de la polyvalence sera effectuée, ainsi qu'une révision des exigences d'accès à ce cycle.

Dans sa stratégie, le Gouvernement envisage d'améliorer la qualité, en plus des mesures sur le renforcement de la qualification des enseignants, une attention particulière sera portée au renforcement des outils pédagogiques (matériel didactiques, manuels et guides des enseignants). De façon globale, la réduction des redoublements et l'amélioration de la rétention feront l'objet d'un suivi particulier pour atteindre les objectifs du cycle.

Tableau 2 Projections des principaux paramètres cycle de base 2

	2010	2014	2015	2016	2024
Effectifs totaux du cycle de base 2	253 643	413 380	424 211	433 574	872 040
Taux de transition cycle 1 - cycle 2	65%	55%	53%	50%	50%
Taux de rétention au cycle de base 2	35%	42%	43%	45%	75%

Source : Document de stratégie

La stratégie pour le cycle de Base 2 esquisée ci-dessus allie réalisme et ambition. En se fixant comme objectif de maintenir (plutôt que d'augmenter) le taux de transtion du cycle 1 au cycle 2, le gouvernement montre qu'il a compris les leçons d'autres pays de la région qui ont été confrontés à des situations difficiles en essayant d'accomoder aux cycles supérieurs le plus grand nombre de sortants des cycles inférieurs. Ceci a causé une forte chute du niveau d'apprentissage, avec des effets négatifs dont l'ampleur est encore difficile à mesurer au niveau de la qualité des ressources humaines disponibles pour le développement économique de ces pays sur le moyen terme. En mettant l'accent sur la qualité (réforme des programmes

scolaires, amélioration du taux de rétention), le gouvernement du Niger part du bon pied pour essayer d' éviter des difficultés similaires.

3.2.4. Enseignement moyen(Second cycle du secondaire)

Le nombre d'élèves de l'enseignement moyen est passé de 17000 élèves en 2001 à 33000 en 2010, (taux d'accroissement moyen de 12%).Le secteur privé représente près de 38% des effectifs de ce cycle. Le taux de scolarisation est estimé à 4%, ce qui est relativement bas par rapport à la moyenne observée dans les pays comparables. Le Gouvernement du Niger se fixe comme objectif, dans sa stratégie sectorielle, de scolariser près de 75000 jeunes au lycée. Une telle progressiondes effectifs sur la période, avec une participation accrue du secteur privé qui continuera d'absorber en moyenne 40% des effectifs paraît maîtrisable. Anticipant l'augmentation des effectifs dans les autres cycles de l'éducation, le gouvernement envisage de réguler les flux vers le cycle moyen à travers le BEPC. Le taux de transition effectif entre les cycles d'éducation de base élargie et moyen général s'établira en 2024 autour de 40% contre 48% actuellement.

Le Gouvernement entend mettre l'accent sur : (i) une expansion modérée et maîtrisée du cycle moyen, (ii) une amélioration de la qualité, (iii) une gestion des ressources humaines plus efficiente et équitable.

Pour ce qui est de la qualité, le Gouvernement procédera à une adaptation du système de formation des enseignants, par la restructuration de l'ENS à travers le renforcement la formation initiale, la mise en place d'une formation continue de courte durée pour renforcer les compétences des enseignants contractuels et la création de maîtrise professionnelle. Par ailleurs, le Gouvernement entend relever le niveau des dépenses autres que salariales pour les faire passer à 17 unités de PIB/tête par élève en 2024 contre 15 unités en 2010. De même, des mesures seront prises pour le renforcement et l'amélioration du contrôle pédagogique et la révision des programmes.

Pour ce qui est de la gestion des ressources humaines, le Gouvernement va procéder à un rééquilibrage des dépenses entre le personnel d'appui et celui des enseignants. A présent les personnels non enseignants représentent 44% de la masse salariale. De plus, ces personnels ne sont pas tous formés pour assurer des fonctions administratives. Pour ce faire, le Gouvernement, va identifier les enseignants affectés à des fonctions d'appui pour les redéployer dans les classes et une formation en administration scolaire sera assurée pour recruter des spécialistes. En ce qui concerne les affectations, les textes seront révisés et les primes pour les affectations en zones difficiles seront revues afin de les rendre plus efficaces.

Tableau 3 Projections principaux paramètres enseignement moyen

	2010	2014	2015	2016	2024
Effectifs totaux du cycle moyen	33 134	46 857	49 628	52 415	75 215
% des effectifs scolarisés dans le privé	38,4%	38,8%	38,9%	39,1%	40%
Taux de survie	54%	61%	63%	65%	80%
Ratio élève/division pédagogique dans le public	33	34	34	34	35
Service effectif horaire hebdomadaire des enseignants	14,5	17	18	18	18
Nombre total d'enseignants pour les besoins du public	1 293	1 531	1 524	1 601	2206
% d'enseignants contractuels	67%	18,1%	12,3%	11,0%	0%

Source: Modèle de simulation version 27 mars 2013

3.2.5. Enseignement technique et formation professionnelle

L'enseignement professionnel et technique reste peu développé. Au total, en 2006, on comptait un peu moins de 16 000 élèves pour le secteur, avec seulement 2 550 élèves scolarisés dans les établissements rattachés au MFP/E et environ 13 400 dans les autres établissements (privés ou publics rattachés à d'autres ministères). En 2010, il était estimé que la demande potentielle était de 91 700 jeunes, devrait atteindre 229 000 en 2016 et plus de 500 000 en 2024. Compte tenu de la pression qui se fera sur l'ETFP, le Gouvernement va engager une réforme qui visera à faciliter l'accueil des jeunes en relation avec les secteurs porteurs de l'économie du pays.

La réforme de l'ETFP se fera en deux phases, la première de trois ans va porter essentiellement sur la **consolidation des options de formation en alternance**, le renforcement du partenariat avec le privé et la maîtrise des coûts. La deuxième phase portera essentiellement sur le **renforcement de la capacité d'accueil**.

Cette réforme se fera sur la base d'une forte préparation d'un accroissement substantiel du sous-secteur dans le futur. Il s'agira de faire une évaluation exhaustive des différentes formations existantes en vue de leur **réorganisation**; l'amélioration de la pertinence des apprentissages (ETFP formel et non formel) en adéquation avec le marché de l'emploi et la professionnalisation des formations (CAP, BEP, Bac). Le Gouvernement dans sa stratégie envisage également de **diversifier l'offre de formation** à travers un meilleur ciblage de celle-ci par rapport aux besoins de l'économie nationale. Sur le plan de la qualité, l'accent sera mis sur la révision des curricula, des modes d'évaluation et de certification, le renforcement de la formation des formateurs et du personnel d'encadrement, l'introduction des NTIC et la mise à disposition de matériel pédagogique.

Ces options s'inscrivent dans les stratégies de réforme de l'ETFP conduites avec succès dans d'autres pays. Il reste à déterminer si les conditions nécessaires au succès – notamment l'implication du secteur privé pour assurer la formation en alternance et la facilitation de ce processus par un cadre règlementaire adéquat dans un premier temps – se concrétiseront dans les années à venir.

Tableau 4 Projections principaux paramètres enseignement technique et formation professionnelle

	2011	2014	2015	2016	2024
Formation CAP	1 851	3 018	3 742	4 071	9 019
Formation BEP	10 564	13 760	14 919	16 061	20 969
Formation BAC	573	838	943	1 051	1 761
Formation Initiale Professionnelle (FIP)	13 842	18 145	19 771	21 499	30 695
Apprentissage rénové	277	515	620	738	1 883
Total	27107	36276	3995	43420	64327

Source : Document de stratégie

3.2.6. Enseignement supérieur et recherche scientifique

Les effectifs de l'enseignement supérieur au Niger sont sensiblement moins élevés que dans la plupart des pays comparables. Cette opportunité permet aux autorités de mettre en place les stratégies nécessaires au développement d'une offre de qualité adaptée aux besoins du développement économique et social du pays. C'est ainsi que **l'expansion de l'offre à ce niveau ne constitue pas la première des priorités** du Gouvernement. La réforme envisagée vise à assurer des formations en adéquation avec les besoins du marché tout en maîtrisant les effectifs, l'introduction d'une plus grande professionnalisation, et l'engagement d'une

réforme de la gouvernance des établissements. Au niveau de l'expansion du Supérieur, il est envisagé d'élargir l'enseignement supérieur au **secteur privé** et de définir le cadre institutionnel qui préside à cette ouverture. De même, l'accent sera mis sur la gestion et le pilotage de cet ordre d'enseignement

En vue des grands défis au niveau de l'enseignement de base, la décision du gouvernement de profiter de la relative « accalmie » au niveau du supérieur semble bien placée. La moindre pression de la « demande » à ce niveau crée l'opportunité pour les autorités de bien mettre en place les aspects fondamentaux de cet ordre d'enseignement, tels la gouvernance d'établissements et l'offre de services par le secteur privé. Ces investissements montreront leur utilité au moment où la pression de la demande augmentera, c'est-à-dire lorsque les cohortes plus nombreuses qui sont en train de « monter » dans le système atteindront le seuil de la formation universitaire.

Tableau 5 Projections principaux paramètres enseignement supérieur

	2010	2014	2015	2016	2024
Public (MEMSRS)	12005	18218	19233	20192	22500
Autres Publics	2870	4565	5503	5991	9000
Privé	4909	8991	9939	10924	17500
Enseignement à Distance	66	263	325	393	1000
Total[2]	19850	32037	35000	37500	50000
Nombre Etudiants pour 100 000 habitants	135	195	204	211	219

Source : Document de stratégie

3.2.7. Alphabétisation et éducation non formelle

Les programmes d'alphabétisation sont d'une durée relativement courte : entre 3 et 9 mois avec des résultats contrastés. En effet, malgré la courte durée, les progrès enregistrés sont faibles, dans la mesure où seulement 57% des inscrits aux programmes d'alphabétisation terminaient la campagne en 2010. Au-delà de ces aspects, le secteur a souffert d'un sous-financement. Par ailleurs, l'absence d'un dispositif de suivi-évaluation ne permet pas d'avoir des informations en retour sur les sortants de ces programmes.

La mise en œuvre du programme d'alphabétisation et d'éducation non formelle sera basée sur la stratégie existante du «faire-faire» (en complément d'autres approches mises en œuvre directement par les services de l'état) comme modalité d'exécution sous une forme de relation contractuelle entre l'Etat, la société civile et les partenaires techniques et financiers.

Le programme de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle devra aussi répondre aux besoins d'alphabétisation et d'éducation de la population et à ceux des enfants déscolarisés ou non scolarisés. Le programme envisagé sera axé sur : (i) une première phase de consolidation et de mise en place des conditions de sa réussite ; (ii) le développement d'une offre d'éducation non formelle courte fondée sur une remise à niveau ou une préparation à la vie active ; (iii) la concentration des efforts d'alphabétisation « classique » sur les adolescents et les jeunes adultes et (iv) le développement d'une nouvelle stratégie de pilotage de l'alphabétisation.

L'éducation non formelle va concerner essentiellement, les jeunes (9-14 ans) non scolarisés ou précocement déscolarisés. En outre des voyages d'études seront organisés dans des pays de la sous-région pour s'imprégner d'expériences réussies, afin de finaliser le document relatif à l'organisation du « faire-faire » qui sera formalisé dans un texte officiel, lequel servira de guide et de référence à l'ensemble des acteurs impliqués.

[2]Des écarts peuvent apparaitre pour des raisons d'arrondis

La population des jeunes non-scolarisés de 9 à 14 ans est estimée à 168 112 en 2010. En 2024, environ 10% de ces jeunes (contre 1,9% en 2010) bénéficieront d'une prise en charge dans une formule d'éducation non formelle. Lestrois-quarts d'entre eux bénéficieront de la formule dite « passerelle » et le restesuivra des programmes d'éducation alternative. Ces deux formules en usage au Niger seront améliorées dans le cadre du PSEF ;

Traditionnellement, la tranche d'âge visée en alphabétisation « classique » est de 15 à 45 ans. Dans le cadre du PSEF, un choix a été fait pour cibler ces programmes sur les adolescents et les jeunes adultes (15 à 29 ans). Ce choix devrait permettre de faire baisser le taux d'analphabétisme des adultes à 50% en 2024, ce qui représenterait un progrès important par rapport à la situation actuelle (70% de la population nigérienne âgée de 15 ans et plus est à présent analphabète)

Tableau 6 Projections principaux paramètres alphabétisation et éducation non-formelle

	2011	2014	2015	2016	2024
ENF (total effectifs)	3180	5111	5709	6252	10568
Passerelle	3018	4 569	5 007	5 381	7 926
CEA	161	542	702	871	2 642
Alphabétisation (15-29 ans)	37 692	86 074	107 413	121 144	145 612

Source : Document de stratégie

3.3. Management du système : gestion, pilotage et régulation

3.3.1. Gestion et pilotage du système

Le secteur éducatif a toujours reçu une priorité substantielle au sein des dépenses courantes hors dette de l'Etat; cette part évolue globalement entre 25 et 30% depuis une dizaine d'années. La mobilisation de ressources publiques pour l'éducation représente 4,4 % du PIB en 2010.Le Niger alloue des ressources substantielles au secteur de l'éducation.

Le secteur connaît des difficultés croissantes liées à : la gestion des personnels et en particulier les affectations aux écoles; une régulation insuffisante de la gestion pédagogique, tant au niveau des pratiques enseignantes que des résultats obtenus chez les élèves; des insuffisances dans les fonctions de planification, programmation, de passation des marchés, de gestion et de rapportage.

Le défi du PSEF est de s'attaquer de façon simultanée et effective à ces problèmes.

3.3.2. La régulation du système éducatif

La mise en œuvre du PSEF entraînera certainement un élargissement de base, car la stratégie vise l'accroissement des capacités d'accueil et l'amélioration de la qualité du système éducatif par la mise en place progressive d'une éducation de base élargie de 10 ans. Maintenir une régulation des flux à l'entrée de ce cycle en attendant la mise place des conditions d'expansion et renforcer la régulation de l'accès au cycle moyen en fonction des besoins d'accès à l'enseignement supérieur. La stratégie vise également l'accroissement de la fréquentation des centres de formation professionnelle et la mise en place au secondaire général et à l'université d'un mécanisme de régulation des flux basé sur des critères d'accès et d'admission fondés sur le mérite, l'équité et les capacités d'accueil.

3.3.3. Régulation des flux

Une attention particulière est portée à la régulation des flux qui se matérialisera par :

- un assouplissement des critères d'élargissement du cycle base à 10ans, notamment par l'assouplissement du concours national
- un renforcement des exigences pour le passage vers le secondaire par la mise en place d'un concours national;
- la régulation des flux vers le supérieur et la mise en place de filières de formation professionnelles courtes de niveau postsecondaire.

Cet ensemble de mesures vise à donner à chaque enfant la chance d'achever au moins les six années du cycle primaire et d'accéder aux trois années supplémentaires du 4e cycle fondamental, le menant ainsi jusqu'à l'âge du travail et de l'insertion sociale ou de la poursuite d'études secondaires.

Enfin, dans la mesure où la régulation des flux sera inévitable et ce, quel que soit le choix sur son fractionnement entre les différents paliers, la question est qu'elle soit organisée d'une façon i) équitable pour éviter de défavoriser les ruraux, les filles et les pauvres, ii) socialement acceptable et iii) économiquement efficace. C'est pourquoi, le gouvernement a anticipé sur la mise en place de la formation à l'artisanat par l'apprentissage et la formation dans le secteur informel qui pourraient absorber une certaine proportion des jeunes sortants du système. Ces formations augurent des gains de productivité du travail dans cette importante partie de l'économie nationale. Le développement de l'enseignement professionnel pour les besoins de l'économie moderne en collaboration avec les entreprises publiques et privées est le deuxième pilier de la régulation des flux. Enfin le développement des activités liées à la jeunesse par le Ministère de la jeunesse, des sports et de la culture pourrait absorber une bonne partie des jeunes sortants du système.

3.3.4. Arbitrages

Les paragraphes précédents mettent en évidence le fait que le développement de chaque sous-secteur de l'éducation a fait l'objet de reflexions approfondies quant à la meilleure façon d'aborder les problèmes identifiés. Il en est de même pour la gestion du système dans son entièreté, notament la regulation du système et la gestion des flux.

Le PSEF ne propose pas une hiérachisation explicite des objectifs qu'il englobe pour les différents niveaux. Néanmoins, de par l'envergure et le niveau d'ambition exhibé pour chaque sous-secteur ainsi que de par la distribution des ressources (voir infra), le gouvernement nigérien fait transparaître son intention de se concentrer en priorité sur l'amélioration de l'enseignement de base. Les politiques et actions envisagées dans le PSEF donnent aussi la priorité aux zones rurales qui accusent actuellement le plus grand retard dans l'accès et la qualité de l'éducation. Ces priorités, explicites et implicites, répondent bien aux problèmes principaux du sytème.

3.4. Responsabilités des institutions de mise en œuvre

L'exécution de la stratégie sectorielle et des nouveaux financements extérieurs qui la soutiendront, notamment le don du Partenariat Mondial de l'Education entraîneront quelques nouvelles mesures institutionnelles, mais sans une création de structures d'exécution ad hoc.

Le Gouvernement et les partenaires ont discuté des arrangements institutionnels pour la mise en œuvre du PSEF. Les structures des ministères en charge du secteur de l'éducation en

seront responsables, en vue de renforcer l'approche sectorielle et éviter la mise en place d'une UGP.

Pour canaliser les ressources de certains bailleurs, y compris celles éventuellement mises à disposition par le PME et la France (AFD), il a été retenu de créer un « fonds commun ». A priori, un tel fonds pourrait être un outil performant et efficace, selon la façon dontson fonctionnement sera négocié et précisé dans le manuel de procédures et d'exécution. Les dispositions institutionnelles de la mise en œuvre du plan pourraient se présenter comme suit:

- Les aspects fiduciaires (gestion financière et passation des marchés) seront sous la responsabilité des directions administratives et financières des ministères concernés;
- La construction scolaire sera confiée aux directions des infrastructures, équipements et maintenance;
- Pour le suivi-évaluation, les DEP des différents ministères concernés seront responsables de la collecte et de la consolidation des données, ainsi que de la production des rapports analytiques, lesquels seront soumis au « Comité de suivi-évaluation » (cf. infra § 3.5)

Dans un premier temps, les ressources mises à disposition via ce fonds seront exclusivement dédiées à l'éducation de base.

3.5. Cadre des résultats

Le cadre des résultats du PSEF se compose d'une matrice d'indicateurs de base. Cet outil est pertinent et constitue une base utile au pilotage et au suivi des résultats du PSEF. Il permet de suivre l'avancement de la mise en œuvre des politiques. Cet outil, qu'on retrouve rarement dans les Plans de développement sectoriels, constitue un véritable atout pour le pilotage global de la mise en œuvre du Plan.

On note une combinaison des indicateurs de résultats et de processus pour tous les niveaux d'intervention (accès, qualité, gouvernance et pilotage). L'année de base étant 2010, ils déterminent les niveaux à atteindre annuellement jusqu'en 2016, période couverte par la mise en œuvre du projet sur financement GPE et les projections pour 2024. La valeur initiale et les cibles ne sont pas définis pour plusieurs des indicateurs choisis notamment sur les volets « qualité » et « gouvernance ». Ces lacunes devraient être comblées avant le démarrage de la mise en œuvre pour refléter, aussi à ce niveau, l'engagement du gouvernement sur ces deux aspects cardinaux.

La batterie d'indicateurs devra aussi impérativement être complétée avant le démarrage du programme pour s'assurer que chaque objectif du plan y est reflété. A présent, on note l'absence d'indicateurs faisant référence à l'accès à l'éducation des groupes vulnérables, à l'évolution des infrastructures (nombre et qualité des salles de classe) etc… D'autre part, on note la présence d'indicateurs intéressants parmi ceux déjà retenus dans l'annexe du PSEF, mais qui ne semblent pas directement liés aux objectifs affichés. Ces indicateurs devraient être revus pour s'assurer que le lien avec l'objectif visé est clair. Du côté positif, la batterie d'indicateurs détermine les institutions responsables de la collecte et de l'analyse des indicateurs.

4. ESTIMATION DES COUTS ET DU GAP DE PLANS D'ACTIONS SECTORIELS ET TRIENNAL

4.1. Le modèle de simulation

Le gouvernement du Niger a élaboré son PSEF pour le développement du secteur de l'éducation 2014-2024sur la base d'une simulation de l'ensemble des options de politiques stratégiques et du cadre macro-économique. Les besoins et les disponibilités des ressources financières pour la mise en œuvre du plan et les dépenses courantes nécessaires du secteur sont calculés sur la base des données de 2010.

Le cadre macro-économique retenu s'articule autour des hypothèses suivantes:

- une croissance réelle (en prix constants) du PIB de 6%de 2010 à 2024
- une croissance annuelle de la population de 3.3 % sur la période ;
- une augmentation de la fonction publique sur le PIB qui atteindra 20% à l'horizon de 2024;
- une répartition intersectorielle favorable à l'éducation qui croîtrait à hauteur de 28% d'ici 2024.
- une priorité accordée à l'enseignement de base (préscolaire, primaire, secondaire cycle de base 2, enseignement pédagogique non formel et alphabétisation), à savoir 74% des recettes de l'Etat allouées aux dépenses courantes pour ce sous-secteur.

4.2. Les ressources internes mobilisables pour le secteur éducatif

Selon les hypothèses du modèle, les recettes hors don augmenteront progressivement pour se stabiliser à 20% du PIB dès 2020 et seront constantes jusqu'en 2024, ce qui augure un financement potentiel substantiel de l'économie nationale. Comme par le passé, la répartition intersectorielle de ces ressources sera favorable à l'éducation montrant ainsi la priorité que le gouvernement accorde à l'éducation et à la formation, ce qui justifie que 28% des ressources propres de l'Etat seront allouées à l'éducation à l'horizon 2024.

Tableau 7 Mobilisation des ressources internes en faveur de l'éducation

	Base de projection	Démarrage du PSEF				Année cible
Année	**2010**	**2014**	**2015**	**2016**	**2020**	**2024**
Population	14 683 947	16 655 651	17 188 632	17 738 668	18 892 107	22 822 256
Recettes fiscales (millions CFA)	385 600	756 700	873 800	937 015	1 077 069	1 562 227
Ressources domestiques destinées à l'éducation (millions CFA)	102 169	181 608	244 664	262 364	301 579	437 424
dont	98 731	174 649	235 003	251 698	288 614	415 552

	Base de projection	Démarrage du PSEF				Année cible
ressources pour dépenses courantes						
dont ressources pour dépenses en capital	3 437	6 959	9 661	10 666	12 965	21 871

Source : Modèle de simulation

4.3. Estimation des besoins en fonds additionnels

Vu le volume d'activités inscrites au PSEF, couplé à la forte pression démographique du pays et au coût élevé des enseignants comparés à ceux des pays de la sous-région et au PIB par tête d'habitant, la mise en œuvre du Plan Sectoriel requiert une forte mobilisation des ressources intérieures. Dans le court terme (2014-2016), les ressources domestiques allouées au secteur sont estimées à 688,636 milliards de FCFA dont 661,350 milliards de FCFA destinés aux dépenses courantes et 27,286 de dépenses en capital. Cependant, les dépenses totales sont de 815, 694 milliards dont 680,012 milliards en dépense courantes et 135,683 milliard en dépenses capital en capital. Ce qui donne un gap global de 127,058 milliards dont18,661milliard pour le fonctionnement et108,397 milliards en capital.

L'estimation du « gap » est le résultat du modèle de simulation financière du système éducatif construit à partir des travaux du RESEN, auquel il a été ajouté les dépenses hors modèle résultant des modifications induites par le changement du contexte. Il s'agit: des dépenses relatives à l'amélioration de l'accès; de la qualité, de la pertinence des enseignements; de la bonne gouvernance et du renforcement des capacités institutionnelles du secteur. En outre, le gap apparaît légèrement différent de celui présenté dans le plan d'action car une erreur s'est glissée dans le calcul du montant des ressources extérieures (43,061 au lieu de 38,641 milliards de FCFA soit une différence de 4,42 milliards de FCFA).

La différence entre les ressources et les dépenses pour la période 2014-2016 montre un gap de financement de près de 83,997 milliards de FCFA soit approximativement 171,4 millions de $US. Le gap représente 10,3% des dépenses totales du secteur, dont 77,8% de dépenses en capital. En outre, 70,4% de ce gap concernent l'enseignement de base.

4.4. Les points spécifiques des plans relatifs aux hypothèses du modèle

Le salaire moyen

Le salaire moyen/enseignant en unité du PIB par tête d'habitant restera toujours très élevé ; à l'horizon de 2024, il sera de 2,5 fois supérieur à celui du cadre indicatif, et celui de l'instituteur-adjoint sera aussi de deux fois supérieur à la valeur indicative ; même celui des contractuels sera également au-dessus de la valeur de référence. L'effort de réduction sur les nouveaux n'est que d'une unité en mois pour les instituteurs et les instituteurs-adjoints alors que les contractuels gardent le même traitement. Le passage du statut de contractuel à celui de fonctionnaire entraînera une augmentation de la masse salariale. Cela montre que des marges existent, notamment si l'on sait que le PIB aura une croissance supérieure à l'accroissement de la population ; on pourrait alors maintenir le traitement salarial de toute les catégories à son niveau actuel non indexé au PIB par tête d'habitant, sachant que mécaniquement, il baissera en unité de PIB/tête.

Les coûts unitaires

Le CU/élève au niveau du primaire est un des plus élevé des pays à niveau comparable, il est de 21% du PIB et sera encore de 18% à l'horizon2024. Malgré cette baisse, le CU reste toujours au-dessus de la moyenne des pays à niveau comparable. Cette évolution est due à l'augmentation de certaines dépenses, en l'occurrence celles de la subvention aux enfants défavorisés qui atteindrait 11,9 milliards de FCFA, celles du fonctionnement et des supports pédagogiques des établissements qui passent de 6 à 47,653 milliards de FCFA, et le passage du statut de contractuel à celui de fonctionnaire.

Des dépenses spécifiques à prendre en compte

Les manuels et les formations continues notamment pour le recyclage des contractuels n'ont pas fait l'objet de lignes spécifiques dans le modèle alors qu'une augmentation du ratio élèves/enseignant est prévue (passant de 40 à 45).

4.5. Cohérence avec le cadre du Partenariat Mondial pour l'Éducation

Bien qu'à l'horizon considéré (2024) l'achèvement universel ne serait pas atteint les efforts de mobilisation de ressources que le Niger s'apprête à consentir montrent la volonté politique du gouvernement pour progresser vers l'achèvement universel.

Le PSEF rencontrera plusieurs cibles du cadre indicatif :

- le prélèvement fiscal sera nettement amélioré et se situera à 20% en 2024 ;
- la part de ressources domestiques allouées au secteur éducatif sera maintenue à 28% ;
- la part des dépenses récurrentes concernant les dépenses autres que la rémunération des enseignants, en pourcentage des dépenses récurrentes totales destinées à l'enseignement primaire qui passera de 22,9% à 33,7% à l'horizon 2024 ;
- la part des dépenses courantes pour le primaire sera de 49,3% à l'horizon 2024 ;
- le taux d'accès atteindra 100% ;
- le ratio élèves/maître glissera progressivement pour se stabiliser à 45 en 2024 ;
- la part des redoublements restera en dessous de la valeur indicative et baissera de 4 à 3% d'ici 2024.

Certains indicateurs resteront cependant en deçà des cibles PME, même à l'horizon 2024,:

- un niveau de rémunération des enseignants encore élevé se situant à 9 unités de PIB par habitant pour les instituteurs, 7 unités pour les instituteurs adjoints et 4 pour les contractuels ;
- une part du privé très en deçà de la valeur indicative au fondamental (6% au lieu de 10%) ;
- Le coût de construction de la salle de classe est en deçà de la valeur indicative, mais il inclut les équipements (tables-bancs, bureau du maitre et autre équipement) ;
- Il faut noter que les indicateurs suivants ne sont pas renseignés; (i) proportion d'élèves qui, après 2 années de scolarisation peuvent être considérés comme des lecteurs autonomes; (ii) proportion d'élèves qui sont capables de lire avec un niveau adéquat de compréhension à la fin du primaire, (iii) taux d'achèvement des filles et (iv) celui des garçons.

Tableau 8 Tableau de comparaison avec le cadre indicatif du Partenariat Mondial pour l'Éducation

Indicateur	Valeur indicative	Niger 2010	Niger 2024
Résultats d'apprentissage			
Proportion d'élèves qui après 2 années de scolarisation peuvent être considérés comme des lecteurs autonomes	100%		
Proportion d'élèves qui sont capables de lire avec un niveau adéquat de compréhension à la fin du primaire	100%		
Mobilisation de ressources			
Revenus publics générés à l'intérieur du pays en % du PIB	14 -18 %	16,65%	20,00%
Part de l'Éducation dans le budget (%)	20%	26,50%	28,00%
Part de l'enseignement primaire dans le budget de l'éducation (%)	50%	57,77%	49,31%
Flux d'élèves			
Admission au Primaire	100%	98,66%	100,00%
• Taux d'admission des filles	100%		ND
• Taux d'admission des garçons	100%	131,70%	ND
Taux d'achèvement de l'enseignement primaire,	100%	49,30%	90,00%
• Taux d'achèvement des filles	100%		
• Taux d'achèvement des garçons	100%		
% de redoublants parmi les élèves de l'école primaire	< 10 %	4,10%	3,00%
Production de services éducatifs			
Ratio élèves/enseignant (enseignant/élève)dans les écoles primaires financées par les fonds publics(e)	40	39	45
Salaire moyen annuel des enseignants des écoles primaires/PIB par habitant	3,5	13	9
Dépenses récurrentes concernant les dépenses autres que la rémunération des enseignants en % des dépenses récurrentes totales destinées à l'enseignement primaire	33%	22,94%	33,68%
Heures d'instruction annuelles (moyenne)	850 - 1000		
Partdu privée dans les inscriptions	10 ou moins	3,83%	6,00%
Coût de construction d'une salle de classe	8000 $US	16000 $US	16000 $US

Source : tableau réalisé par les évaluateurs à partir du cadre logique du document de stratégie du PSEF (annexe 2 du programme).

4.6. Mesures ayant un impact sur les coûts ou qui permettront une meilleure efficacité

Le PSEF expose plusieurs mesures qui peuvent avoir un impact sur la réduction des coûts et qui permettront des gains d'efficacité. Ces mesures incluent:

(i)**Le temps de travail des enseignants** et d'apprentissage des élèves. La mise en place d'un encadrement de proximité efficace et une amélioration du temps d'apprentissage par le respect des normes en cette matière des élèves et le temps d'enseignement assigné aux enseignants par la réduction de l'absentéisme des enseignants et des élèves.

(ii) **Les recrutements et redéploiements des enseignants.** Le redéploiement des enseignants en surnombre dans les écoles urbaines permettra de réduire la moyenne des recrutements

annuels au cours de la première phase du PSEF à environ 2400 enseignants, contre une moyenne de 3700 enseignants par an au-delà de 2016 ; et la remise des enseignants occupant des postes administratifs dans les salles permettra un gain de productivité. En outre, la mise en place d'une politique de recrutement des enseignants financièrement crédible et transparente. La mise en œuvre de ces actions nécessite de nouveaux mécanismes de concertation pour l'allocation et la gestion des affectations des enseignants.

(iii) **Le multigrade**: le recours systématique au multigrade dans les écoles avec des effectifs réduits est aussi une mesure importante de gain d'efficacité du système.

(iv) **Construction scolaire**: La délégation de maîtrise d'ouvrage aux communautés permettra certainement des gains d'efficacité dans la construction scolaire.

Ces mesures sont porteuses, mais aussi ambitieuses et risquées. Elles sont très exigeantes notamment vis-à-vis les enseignants, qui verront leurs statut se dégrader par rapport à la situation présente. Un certain nombre se verra affecté dans des zones avec des conditions de vie difficiles et devront parfois gérer des groupes d'élèves multigrades. D'autres, habitués à un travail de bureau, devront se réhabituer au travail d'enseignement dans les classes. Tous devront dédier plus de temps à leur travail. Etant donné la tradition de protestation sociale des enseignants (plusieurs grèves, uniquement sur les derniers mois), il serait judicieux de la part des autorités responsables de mettre en place des plan opérationnels très bien réfléchis, mais aussi des campagnes de communication pour s'assurer du consentement du plus grand nombre de personnes touchées.

5. CAPACITE DE MISE EN ŒUVRE

Le PSEF est un plan ambitieux. Sa mise en œuvre suppose que les acteurs, et au premier chef les Ministères techniques concernés, disposent des capacités suffisantes pour mener à bien les programmes d'activités budgétisées, ou qu'ils ont d'ores et déjà prévu les moyens pour renforcer ces capacités. Les domaines qui sont les plus susceptibles de provoquer des blocages dans le déroulement du programme concernent principalement :

- La construction des salles de classe ;
- Les enseignants ;
- Le renforcement des capacités institutionnelles.

Construction des salles de classe

La capacité à exécuter des constructions de salles de classes, et autres besoins en génie civil, demeure très faible. La mise en œuvre du programme de construction scolaire pèse sur la faisabilité du PSEF. Au cours des dernières années, l'effort de construction scolaire s'est élevé à environ 700 salles de classe par année alors que les prévisions du PSEF s'élèvent à environ 2500 salles de classe par année de 2014 à 2016.

Afin d'anticiper sur la mise en œuvre du programme de construction, un projet pilote a été réalisé au cours de la dernière année pour expérimenter un modèle de délégation de maîtrise d'ouvrage aux communes et un modèle de construction par les communautés reposant sur une délégation de crédits auprès des directions déconcentrées de l'éducation. Une étude a également été réalisée afin d'identifier les approches qui permettraient d'accroître la capacité de construction. Ces travaux préalables à la mise en œuvre du programme de construction du PSEF permettent d'identifier les bonnes pratiques et les aspects à prendre en compte afin de réduire les blocages.

En ce qui concerne les modes de maîtrise d'ouvrage, trois modes seront utilisés, à savoir : i) NIGETIP; ii) la délégation aux communes ; et iii) les ONG. Les modes opératoires seront, d'une part, avec maîtrise d'ouvrage déléguée (NIGETIP et ONG), et d'autre part, du type maîtrise d'ouvrage communale ou communautaire, qui devraient être expérimentés au début du PSEF, ceci devant permettre de maximiser la capacité de construction. L'étude fait des recommandations au sujet des modalités techniques d'encadrement et de suivi des constructions, qui requerra notamment l'utilisation des bureaux d'étude nationaux. Il est également prévu de recruter une assistance technique en appui au Ministère de l'Education. En outre, la question des sites d'emplacement des écoles et de la disponibilité des terrains devra être anticipée afin que le programme de construction atteigne ses objectifs de réduction des disparités régionales.

Enseignants

La disponibilité d'enseignants qualifiés pourrait constituer un obstacle au développement du système, vu la capacité des ENI. Alors que l'ENI pourrait faire face en termes de nombre d'enseignants à former, la qualité des formations pourrait en sortir perdante. La stratégie du Gouvernement est de privilégier: (i) le redéploiement des enseignants en surnombre dans les villes en direction des zones rurales; cette approche doit être suivie avec attention dans la mesure où elle pourrait susciter de la résistance chez les enseignants du 1er cycle du secondaire. Des contacts avec les syndicats sont déjà pris à cet effet;(ii) le recrutement des instituteurs-adjoints parmi le vivier des sortants des ENI. Il est recommandé d'évaluer la capacité des ENI à gérer la formation initiale de ce nombre important de nouveaux instituteurs de façon convenable et si nécessaire de procéder à la recherche de nouvelles voies pour réaliser ces formations.

Renforcement des capacités institutionnelles

Le renforcement des capacités institutionnelles est traité explicitement par le Gouvernement. Un audit financé par l'Union Européenne est en cours de préparation. Les conclusions de cette étude permettront d'identifier les goulots d'étranglement afin de lancer le programme de renforcement des capacités. Ce programme de renforcement des capacités pourra faciliter la mise en œuvre du PSEF. En effet un programme d'assistance technique permettra d'apporter un appui à court terme et/ou à long terme aux Ministères sectoriels et de réduire les risques de blocage dans la mise en œuvre du PSEF.

L'audit envisagé est donc un point fort du processus de préparation du PSEF et de son imminente mise en œuvre. Un point d'attention pourrait être le moment relativement tardif où cet audit intervient – à quelques mois seulement du lancement prévu du plan. Ceci pourrait limiter la marge de manœuvre des autorités responsables dans la prise en compte de ses résultats. Pour contrecarrer ce risque, il est prévu de fortement cibler l'audit sur les aspects déjà identifiés comme potentiellement problématiques en termes de capacité. Vu que les problèmes du système one été identifiés à plusieurs reprises et qu'il existe un consensus relativement large à ce sujet, l'approche envisagée pour cet audit paraît à la fois adaptée et pragmatique.

Les thématiques pour le renforcement des capacités sont pertinentes et touchent plusieurs fonctions clés de l'administration de l'éducation, dont : la gestion financière, le système d'information statistique et la gestion des ressources humaines, et le CGDES. Le renforcement des capacités de gestion des marchés publics est cependant peu pris en compte. Dans l'ensemble les modalités proposées pour le renforcement des capacités restent relativement générales et mériteraient un approfondissement avant leur mise en œuvre.

5.1. La gouvernance et la responsabilité

Bien que des structures administratives existent au niveau régional, la gestion du secteur est très centralisée. Les directions régionales dépendent fortement des directives centrales pour leur dotation en personnel, la préparation et l'allocation des ressources. On note ainsi des faiblesses dans l'allocation des ressources financières et humaines du centre vers les écoles. Le système d'affectation des enseignants est contrôlé par le Ministère et provoque des inégalités considérables entre les régions.

Le gouvernement se propose de réviser les mandats des Directions Régionales afin de renforcer leur capacité de gestion et de leur déléguer plus de responsabilités. Il s'agirait de transférer aux structures périphériques certaines responsabilités qui étaient jusqu'à présent une prérogative des services centraux. La construction scolaire figure en bonne position dans ce domaine, et le secteur se propose de confier la mise en œuvre de la construction scolaire aux communes d'une façon progressive. Ces mesures de délégations de responsabilité devront démarrer dans les phases initiales de mise en œuvre du PSEF. Il sera important de s'assurer que la délégation de responsabilité est effective.

Pour y parvenir, il est prévu de prévoir une assistance technique pour appuyer les communes dans la supervision des travaux et le contrôle de qualité. De même, il est prévu de renforcer les rôles et la responsabilité des CGDES dans la gestion des ressources scolaires, notamment la gestion des manuels scolaires, la maintenance et la réparation des infrastructures.

5.2. Mesures visant à lever les contraintes de capacités

Le plan d'action triennal prévoit plusieurs mesures pour lever les contraintes de capacités. Il s'agit entre autres de:

Développement d'outils de gestion : outil de suivi des subventions au préscolaire, instruments permettant l'harmonisation des critères d'évaluation des apprentissages, manuel de procédures et guides pour la gestion du personnel, procédures de contrôle des pratiques de redoublement, etc…

Développement de la connaissance : identification des mesures d'incitation et d'accompagnement des enfants en situation spécifique, étude sur les profils des enfants déscolarisés, études sur les besoins de perfectionnement dans l'enseignement des métiers, études de faisabilité dans l'enseignement supérieur, etc…

Formation continue et soutien aux enseignants, aux directeurs d'école et encadreurs pédagogiques : formation des enseignants, renforcement des capacités techniques et de gestion des directeurs d'école, formation des conseillers pédagogiques.

Organisation des voyages d'études dans des pays de la sous-région pour s'imprégner d'expériences réussies dans l'alphabétisation, afin de finaliser le document relatif à l'organisation du « faire-faire » et qui sera formalisé dans un texte officiel, lequel servira de guide et de référence à l'ensemble des acteurs impliqués.

Ces mesures sont typiques dans une situation où l'objectif visé est de réduire les contraintes de capacité. Même si elles sont incluses dans le plan triennal, elles ne montreront leurs résultats que plus tard, dans la mise en œuvre du plan

6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS : PRINCIPAUX ATOUTS ET POINTS DE VIGILANCE

6.1. Les atouts

Le PSEF, comme Programme stratégique de développement du secteur possède plusieurs atouts, notamment :

6.1.1 **Appropriation de la stratégie**. Le processus consultatif relatif à la formulation et l'élaboration du PSEF a été très inclusif. Y ont participé des parties prenantes de tous bords : la base (parents d'élèves, communautés), les partenaires nationaux et internationaux, les syndicats, les professionnels et les politiques du secteur. Les efforts pour assurer une large connaissance et appropriation du Plan ont été considérables.

6.1.2 **La clarté des arbitrages, la cohérence et la pertinence des orientations stratégiques**. La principale force du PSEF réside dans sa cohérence et dans la clarté des intentions politiques et stratégiques qui y sont exprimées. La stratégie repose sur des orientations clairement définies, où des arbitrages sont réalistes, et solidement fondés sur des analyses multiples et consistantes, tant au niveau du diagnostic sur l'état du système éducatif, que sur les mesures à prendre pour impulser le développement du système. La stratégie anticipe sur les conséquences de l'achèvement universel à savoir la pression exercée par l'enseignement primaire sur le secondaire au fur et à mesure que l'on progresse vers l'objectif de scolarisation primaire universelle.

6.1.3 **La priorité affichée par le Gouvernement en faveur de l'éducation, la cohérence entre le PDES et le PSEF** et le dynamisme du groupe sectoriel éducation. Le PSEF témoigne d'un engagement fort du gouvernement qui compte allouer 28,00% des ressources propres au secteur de l'éducation et 49,31% du budget du secteur à l'enseignement primaire. En outre, on note qu'il y a un fort degré de cohérence entre le PDES et le PSEF. La mise en place d'un groupe sectoriel éducation, qui se réunit sur une base régulière constitue un cadre d'échange formel entre les acteurs et les partenaires de l'éducation capable d'impulser la mise en œuvre du PSEF.

6.1.4 **Financement et respect des grands équilibres.**
Le PSEF repose sur un scénario de financement « globalement soutenable ». Les paramètres exogènes (croissance démographique, croissance économique…) introduits dans le modèle sont réalistes. Les objectifs fixés dans le modèle donnent un gap financier raisonnable, avec un gap résiduel de 171,4 millions USD après prise en compte du montant indicatif du PME.

Dans l'ensemble, les objectifs fixés dans le scénario retenu sont ambitieux mais réalisables, probablement sur un horizon un peu plus long. Le cadre macro-économique retenu s'articule autour de certaines hypothèses déjà évoquées. Selon ces hypothèses, les recettes « hors don » augmenteront progressivement pour se stabiliser à 20% du PIB dès 2020 et seront constantes jusqu'en 2024, ce qui augure un financement potentiel substantiel de l'économie nationale. Comme par le passé, la répartition intersectorielle de ces ressources sera favorable à l'éducation. Le gap à court terme est estimé à 10,3% des dépenses totales du secteur, un niveau **globalement soutenable.** De plus, le déficit ne concerne que les dépenses en capital de la partie basse du système. Les activités récurrentes sont prises en charge par les ressources publiques internes.

6.1.5 **Le souci d'identifier les opportunités et d'exploiter les marges de manœuvre**. Le PSEF a identifié les opportunités existantes à l'intérieur du système à partir desquelles il est possible de dégager les marges de manœuvre nécessaires à la mise en place des orientations stratégiques proposées. On note par exemple les gains anticipés par l'amélioration de l'efficacité interne, notamment le redéploiement des enseignants, le système de classes multigrades dans les zones peu peuplées, la réduction de la durée du cycle préscolaire de 3 à 2 ans, en supprimant l'année de la petite section, le recrutement des instituteurs-adjoints dans le vivier des sortants des ENI.

6.2. Points de vigilance

6.2 1 **Les constructions scolaires**. Le programme pourrait rencontrer des difficultés dans la mise en œuvre des constructions scolaires. Cependant, celles-ci ont été anticipées par la mise en œuvre des expériences pilotes réalisées dans le pays, qui furent à la fois efficaces et efficientes. La mise en place d'une assistance technique liée à la mise en œuvre de ces stratégies serait sans doute de nature à accélérer le rythme des constructions. Pour y parvenir, le Gouvernement va développer plusieurs types de maitrise d'ouvrage (NIGETIP, ONG, communes, etc.) pour faire face aux besoins croissants en salles de classe, en particulier pour l'enseignement de base. La maîtrise d'ouvrage communale des constructions scolaires, est appelée à devenir à long terme le principal procédé d'exécution. Pour cela, le Ministère entend mobiliser au profit des communes des appuis techniques (i) en passation de marchés (ii) en suivi de chantiers, et (iii) en contrôle et réception des travaux.

6.2.2 **La mise à disposition des enseignants compétents à des coûts raisonnables**. La caractéristique des enseignants nigériens est le niveau relativement élevé de leur rémunération par rapport au PIB per capita, quel que soit le niveau d'enseignement. Le défi du secteur est la mise à disposition d'enseignants en nombre suffisant pour répondre à l'expansion du système. Le gouvernement envisage donc de procéder à une combinaison de plusieurs actions courageuses et concertées avec les syndicats, qui concourent toutes à satisfaire la demande croissante d'enseignants à tous niveaux. Cependant, l'application de ces mesures demande un suivi régulier et permanent de la part des PTF.

6.2.3 **Gestion des flux**. La gestion des flux est traitée de façon globale et est considérée comme prioritaire dans le PSEF. Bien que les équilibres globaux du secteur ne soient pas menacés à court terme par le développement de l'accès à l'éducation de base, ceux-ci ne seront crédibles sur le long terme qu'à la condition du respect des intentions énoncées dans le PSEF en termes de régulation des flux.

6.2.4 **Pilotage, cadre logique et mise en œuvre du plan d'action**. Les performances du secteur seront suivies et évaluées à partir d'une série d'indicateurs clés qui sont développés dans le cadre logique du PSEF. Les indicateurs du PSEF seront ventilés par année scolaire et inclus dans le Plan Triennal d'Action Budgétisé. Durant les revues annuelles du secteur, le Gouvernement, les PTF, et toutes les autres parties prenantes examineront les progrès atteints dans la mise en œuvre du PSEF sur la base des indicateurs de performance et selon le processus de l'année concernée. Les indicateurs de performance pour chaque composante et sous-composante seront intégrés dans les plans de mise en œuvre pour suivre les progrès réalisés dans au niveau de leur exécution. Une fois le plan finalisé, il sera important de s'assurer que le cadre de suivi est à la fois complet et suffisamment détaillé, mais aussi pertinent et pragmatique afin de permettre et inciter les instances responsables de l'utiliser comme outil actif de management.

Le Gouvernement et les partenaires ont également discuté des arrangements institutionnels pour la mise en œuvre du plan d'action. Il a été convenu que cette mise en œuvre du plan sera réalisée par les structures des ministères en charge du secteur de l'éducation en vue de

renforcer l'approche sectorielle et éviter la mise en place d'une Unité de Gestion de Projet (UGP). Alors que cette approche, alignée avec les bonnes pratiques internationales, mérite d'être la modalité à privilégier pour la mise en œuvre du PSEF, il reste fondamental de bien identifier et mettre en place pleinement les mesures de renforcement capacités qui faciliteront la réussite du plan.

Le**« fonds commun » retenu pour assurer le financement d'une partie du PSEF** promet d'être une solution adaptée, mais ne pourra être un outil performant et efficace que si et seulement si son fonctionnement est explicité dans un **manuel de procédures et d'exécution,** lequel devra évidemment être **strictement appliqué afin d'éviter les dérives fiduciaires.**

Pour conclure, les évaluateurs tiennent à souligner ici que leur évaluation est essentiellement **technique** - à l'instar de ce que demandent les TDR -ce qui signifie qu'ils ne sauraient en aucune façon se substituer aux **instances décisionnelles,** que ce soient les autorités nigériennes de l'éducation ou les PTF.

Au terme de ce rapport, ils expriment donc clairement leur position, qui découle logiquement de leur analyse et qui est la suivante : les **conditions nécessaires** à la réussite du PSEF sont effectivement et concrètement réunies, ce qui ne veut pas dire qu'elles soient **suffisantes**, dans la mesure où il est impératif que soient pris en compte les **points de vigilance** mentionnés ci-dessus.

ANNEXES

Annexe 1 : Termes de référence de l'évaluation

Programme Sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF) Niger
Termes de référence
Evaluation externe du PSEF

Contexte

Le Niger met en œuvre depuis 2003 avec l'appui des partenaires techniques et financiers du secteur de l'éducation, un Programme Décennal de Développement de l'Education (PDDE 2003-2013) couvrant uniquement le préscolaire, le cycle de base 1 et l'éducation non formelle. La mobilisation de l'Etat et de ses partenaires autour de ce programme a permis la réalisation de progrès importants dans la scolarisation au niveau de l'enseignement de base 1 même si l'objectif d'une scolarisation universelle de base de qualité est loin d'être atteint. Par ailleurs, faute de réponses adéquates (en termes de gestion des flux et en termes financiers) à la forte pression des sortants du cycle de base 1 sur les niveaux post primaire,les conditions d'enseignement se sont particulièrement dégradées dans le cycle de base 2 et le cycle moyen.C'est une des raisons qui rend indispensable, le passage à un programme sectoriel couvrant l'ensemble des niveaux d'enseignement afin d'assurer un développement harmonieux du système. Le Gouvernement avec l'appui des partenaires s'est engagé dans l'élaboration d'un Programme Sectoriel d'Education et de la Formation (PSEF), couvrant l'ensemble du système. Un diagnostic approfondi du système éducatif a ainsi été effectué en 2009 - 2010 (notamment à travers la rédaction d'un nouveau RESEN) et les bases d'une nouvelle politique éducative pour le pays élaborées et adoptées au mois de juin 2012 par le Gouvernement à travers la Lettre de Politique Educative (2013-2020) et la mise en place d'un comité technique interministériel chargé de l'élaboration du PSEF. Depuis mars 2013, le Niger bénéficie de l'appui du cabinet « Le vif du Sujet » pour finaliser la rédaction du PSEF.

Le Niger entend adresser en septembre 2013 une requête de financement au Partenariat Mondial pour l'Education (PME) afin de bénéficier de l'allocation indicative de 84,2 millions USD visant à l'appuyer à mettre en œuvre le PSEF.

La Banque mondiale en tant qu'entité de supervision travaille avec les ministères en charge de l'éducation, et le groupe local des partenaires (PTF et société civile) dans la préparation d'une requête de financement crédible.

L'UNICEF en tant que chef de file des partenaires du secteur de l'éducation, assiste le Gouvernement du Niger dans le processus, en animant le groupe local des partenaires de l'éducation ainsi que dans l'élaboration du PSEF dont l'évaluation fait l'objet des présents termes de référence.

Objectifs

L'objectif général de l'évaluation externe est de conduire l'évaluation technique du PSEF que le gouvernement nigérien entend engager dès 2014. Plus spécifiquement la consultation sera conduite selon les préconisations du Partenariat Mondial pour l'Education (PME) en matière d'évaluation. Le guide d'évaluation fourni par le PME/GPE servira de cadre de référence global à l'évaluation.

Les objectifs spécifiques de l'évaluation externe sont les suivants :

- Examiner la cohérence interne du PSEF sur le plan technique et financier, et apprécier la pertinence des différents arbitrages (sectoriel, sous-sectoriel) techniques et budgétaires proposés.
- Examiner la cohérence du PSEF avec les documents de cadrage du Niger, notamment le PDES 2013-2015.
- Procéder à une analyse de la faisabilité technique du PSEF 2013-2020 à savoir : (1) « Evaluer les options stratégiques proposées pour le développement du secteur « ; (2) analyser le plan triennal (2014-2016) d'actions budgétisé et identifier les principales contraintes de sa mise en œuvre (rythme et modalité des constructions scolaires prévues, formation et recrutement des enseignants, achats et distribution des manuels scolaires, dispositifs de formation et de qualifications professionnelles des jeunes, réforme de l'enseignement de base 2, réformes de l'enseignement supérieur, etc.),
- Procéder à l'analyse de la capacité des responsables nationaux (services centraux et déconcentrés) à mettre en œuvre le PSEF, en particulier le plan d'actions triennal et évaluer la pertinence du dispositif d'appui technique envisagé.
- Procéder à l'examen du risque fiduciaire dans le secteur de l'éducation, en particulier dans le sous-secteur de l'enseignement de base afin d'évaluer la capacité du système en matière de gestion des finances publiques et d'en déduire si l'outil de financement envisagé (fonds commun d'aide extrabudgétaire) est adapté.
- Identifier les potentiels domaines d'action insuffisamment pris en compte dans le PSEF et les mécanismes susceptibles de faciliter sa bonne mise en œuvre (choix d'orientation, renforcement de capacités, réformes clés à mettre en œuvre, y compris dans les domaines de la gestion des finances publiques et de la passation des marchés), en impliquant étroitement les principaux acteurs intervenant dans le secteur (PTF, société civile…)
- Formuler des propositions et recommandations que l'équipe nationale technique de rédaction pourra intégrer au PSEF en vue de son amélioration éventuelle.

Tâches des consultants

Conformément au guide d'évaluation du PME, le consultant aura à traiter des questions évaluatives générales suivantes :

1- Evaluer le processus de préparation du PSEF :
Les principes d'une participation étendue de tous les acteurs du système éducatif, notamment ceux qui seront directement responsables de la mise en œuvre du programme, ont-ils été respectés ? Quel est le degré d'engagement et de responsabilité des différents acteurs ?

2- Analyse du secteur:
Quelles sont les données, études et analyses disponibles et dans quelle mesure ont-elles été prises en compte pour l'élaboration du programme ?

3- Conception du programme (pertinence et crédibilité):
Est-ce que les stratégies proposées sont suffisantes pour atteindre les objectifs fixés ? Dans quelle mesure ces stratégies prennent-elles en compte les risques et les contraintes identifiés et quelles leçons a-t-on tirées de la mise en œuvre du PDDE ? Au vu du gap de financement existant, quelles sont les interventions jugées prioritaires ?

4- Financement:
Le plan de financement est-il réaliste et crédible ?

5- Suivi et évaluation:

Les indicateurs de suivi-évaluation du programme sont-ils suffisamment robustes et fiables pour juger des inputs, des réalisations prévues et des impacts ? Les mécanismes de reportage sont-ils transparents et de nature à assurer une bonne appropriation du programme tout au long de sa mise en œuvre ?

6- Evaluation du plan d'action triennal:
Pertinence et réalisme de ce plan, notamment en termes de capacité d'absorption et de responsabilités identifiées quant à l'atteinte des résultats ?

7- Capacités
Le programme a-t-il identifié des contraintes liées à des capacités-clés de mise en œuvre et mis en place des actions de remédiation ?

8- Gouvernance et redevabilité
Y a-t-il des stratégies à l'œuvre dans le système éducatif pour mettre en place des pratiques de bonne gouvernance et améliorer la redevabilité ?

9- Risques
Quels risques potentiels, notamment fiduciaires, ont été identifiés? Quelles sont les mesures d'atténuation de ces risques ?

Après avoir mené cette évaluation, les consultants auront à :

- Consolider, résumer et présenter pour approbation les résultats de l'évaluation au Cadre Partenarial Education du Niger.
- Consolider et résumer les résultats de l'évaluation dans un rapport
- Rédiger un projet de lettre d'endossement du PSEF à usage de l'ensemble des partenaires du secteur éducatif nigérien

Produits attendus

L'évaluation technique fera l'objet d'un rapport général final détaillé, y incluant un résumé exécutif qui sera remis au Chef de file des PTF du secteur de l'éducation. Ce rapport devra être accompagné d'une proposition de lettre d'endossement et devra être présenté aux PTF et au gouvernement lors d'un atelier de restitution.

Méthodologie et organisation du travail

La méthodologie de travail des consultants reposera sur une analyse documentaire approfondie et consistera en des travaux individuels sur les documents du PSEF et les documents clés du système éducatif nigérien, des réunions de travail et de concertation individuelles ou groupées au sein du cadre partenarial, notamment avec :

- les équipes ministérielles concernées ;
- les PTF y inclus les ONG internationales et nationales actives en éducation;
- la société civile (les Syndicats, les associations de parents d'élèves, les associations des mères éducatrices, les comités de gestion des écoles) ;
- les collectivités locales ;
- le comité technique de rédaction du PSEF et autres principaux acteurs nationaux du système éducatif nigérien.

Les consultants mèneront leur analyse documentaire suivant les guides d'évaluation des plans sectoriels pour l'éducation et du processus PME.

Afin de permettre aux consultants d'optimiser leur recherche d'information, il sera mis à leur disposition :

- le PSEF et le plan triennal de mise en œuvre ;
- le PATB 2014-2016
- la lettre de politique éducative ;
- le RESEN 2010;
- les aides mémoire des différentes revues sectorielles ;
- les aide-mémoires conjoints de préparation de la requête PME
- et tout autre document clé du secteur.

Il leur sera également communiqué la liste des personnes ressources à contacter au sein des ministères en charge de l'éducation, du Ministère de l'économie et des finances et des Partenaires Techniques et Financiers du secteur de l'éducation.

Un comité ad hoc assura l'interface avec les consultants, la mise à disposition de la documentation et facilitera l'organisation du travail du consultant pour la tenue des sessions de travail.Ce comité ad hoc sera composé de représentants des Ministères en charge de l'éducation, du chef de file des PTF (UNICEF) et de l'entité de supervision (Banque mondiale).

Profil des consultants

Une équipe de deux consultants sera requise pour conduire l'évaluation externe. Les consultants devront avoir :

- Une solide expérience (10 ans au moins) dans l'évaluation des programmes sectoriels de l'éducation dans les pays en développement, en particulier sur le continent africain,
- Une expérience dans le développement institutionnel et dans l'analyse des gaps de capacités des acteurs aux niveaux central et déconcentré.
- Une très bonne connaissance des procédures d'endossement du Partenariat Mondial pour l'Education / Global Partnership for Education (ex FastTrack Initiative) et appui à l'évaluation et à l'endossement d'un plan sectoriel stratégique.
- Une bonne capacité d'analyse et de synthèse et une bonne aptitude à l'écrit et à l'oral.
- Une parfaite maîtrise du français.

Durée de la consultation

30 h/j à compter du 15 mai 2013. Le rapport final devra impérativement être prêt le 15 juin 2013.

Coût et financement

Le financement du contrat sera assuré par l'Agence française de développement.

Annexe 2 : Etape et Processus de consultation pour l'élaboration du PSEF

Activité	Tâches	Conduite participative	Participants	Période
Mise en place du Comité PSEF Présentation de la démarche d'élaboration du PSEF aux 3 Ministres Présentation de la démarche d'élaboration du PSEF aux 3 SG	Création du Comité préparatoire	Ministère de l'Education Nationale, Ministère des Enseignements moyen, Supérieur de la Recherche Scientifique Ministère de la Formation Professionnelle Primature	Ministères en charge de l'Education	Février 2011
Présentation du modèle de simulation	Consultations	3 SG des Ministères et aux conseillers de la Primature	3 SG des Ministères et aux conseillers de la Primature	Février 2011
Atelier de partage du PSEF Société Civile et PTF		Société Civile et PTF	PTG syndicat, ONG	23 mars 2011
Atelier de partage Société civile	Consultation		ONG, syndicats, PTF	04 Aout 2011
Journée de partage avec les structures de l'Université	Consultation	Etudiant	Etudiants avec le corps professoral	27 mai 2011
Atelier d'élaboration du document des stratégies sectorielles du PSEF	Définition et élaboration des stratégies par segments	Equipe technique	MENAPL, MFPE, MEMSRS, MPATDC, PTF, ONG,	Septembre 2011
Elaboration du PESF	développement des petits collèges en milieu rural, du secteur de la formation professionnelle et technique et du secteur de l'enseignement supérieur, Travaux sur les filières	Participation des responsables des volets	Université, Directeurs techniques des Ministères, Primature, Consultant	26 au 30 septembre 2011
Elaboration du plan triennal phase1 des segments	Développement des sous cycles	Participation des responsables des volets	DEP, Statisticien, responsables des segments	Du 18 au 25 décembre2011 Dosso
Révision du document de stratégie	réécriture du document de la stratégie sectorielle	Cadres des Ministères	DEP, Statisticien, responsables des segments	Du 13 au 18 septembre 2012
Atelier de la relecture et de la réadaptation du plan d'action triennalainsi que	Présentation et corrections des documents	Participations des responsables des volets, DEP, Statisticiens.	DEP, statisticiens et responsables des volets	du 21 au 27 Novembre 2012

Activité	Tâches	Conduite participative	Participants	Période
du cadre logique				
Ateliers régionaux de vulgarisation du document des stratégies sectorielles et du plan d'action triennal	Information, sensibilisation et communication	Equipe technique PSEF	DEP, statisticiens et responsables des volets	Février 2012
Atelier de partage et de validation technique du document de la stratégie sectorielle	Relecture, mise en cohérence avec les options du PDES	Equipe technique PSEF	DEP, statisticiens et responsables des volets	Novembre 2012
Atelier de partage d'information et de stabilisation des options stratégiques retenues dans le PSEF	Vulgarisation, internalisation , information et communication	Equipe Technique PSEF	DEP, statisticiens et responsables des volets	Novembre 2012
Préparation du Document de stratégie sectorielle.	Réunion de partage et de validation des options proposées dans la stratégie sectorielle.	Consultations entre les responsables des Ministères, les PTF et les organisations de la société civile (ONG, Syndicats du secteurs, et coalitions des associations du secteur)	MEN/A/PLN, MFP/E, MEM/S/R/S, PTF, ONG, Syndicats et Associations.	23-24 Mai2011
Concertation autour du Document de stratégie et du projet de Lettre de Politique.	Réunion de partage autour des projets de document de stratégie et de Lettre de Politique Educative.	Discussions et amendements des projets de documents.	MEN/A/PLN, MFP/E, MEM/S/R/S, PTF, ONG, Syndicats et Associations.	09 Septembre 2011
Présentation et discussion du Document de stratégie.	Echanges autour des options, objectifs et mesures de réformes.	Intégration des observations des acteurs des différentes régions sur les grandes orientations du programme.	Comité technique PSEF, responsables des structures déconcentrées des 03 Ministères, Organisations locales de la société civiles, fondateurs des établissements privés des 08 régions et représentants des communes.	29 Novembre au 09 Décembre 2011.
Partage autour de la stratégie de développement de	Echanges sur les options de développement du Segment.	Intégration des observations des représentants des 04 universités du pays.	Comité Technique PSEF, représentants des 04 Universités.	16 au 20 Janvier 2012.

Activité	Tâches	Conduite participative	Participants	Période
l'Enseignement Supérieur.				
Recrutement du consultant	Elaboration et adoption d'une méthodologie de travail	Partage et validation de la feuille de route		Février 2013
Constitution des groupes thématiques	Elaboration des termes de référence pour les groupes thématiques	Réflexion autour des thématiques définies et élaboration des projets de stratégies		Février 2013
Recrutement d'un cabinet	Elaboration des stratégies et stabilisation de modèle de simulation			Mars 2013
Mise en place d'une cellule de coordination pour accompagner les consultants	Coordination des travaux des groupes thématiques restreints	Elaboration des projets de stratégies par les consultants à partir des entretiens réalisés avec les groupes thématiques		Mars 2013
Atelier de validation des options stratégiques par les structures des ministères techniques	Analyse et examen des stratégies par les structures des ministères techniques	Validation et adoption des stratégies développées par le groupe restreint par ordre d'enseignement, par programme et sous programmes et les éléments transversaux		Avril /mai 2013
Atelier de validation des options stratégiques par les partenaires	Analyse et proposition d'amélioration des stratégies	Validation et intégration des propositions d'améliorations des stratégies		Avril /mai 2013
Atelier national de validation politique des stratégies développées	Validation politique des options stratégiques	Examen et validation politique des options retenues		Avril /mai 2013
Elaboration du 1erdraft du document du PSEF	Atelier de partage du 1erdraft du PSEF	Analyse et examen du 1erdraft du document PSEF		Avril /mai 2013
Centralisation des observations par le comité restreint	Intégration et harmonisation des observations dans le document initial	Analyse, examen et intégration des observations collectées par le groupe restreint		Avril /mai 2013

Activité	Tâches	Conduite participative	Participants	Période
	• Présentation et discussion du Draft/PSE • Constitution des équipes de mission d'échanges sur le terrain • Appropriation par les équipes constituées du document de synthèse et des présentations	• Implication des structures déconcentrées dans l'organisation de l'activité (préfectures, directions départementales). • Séances d'échanges dans les départements, avec un total de 650 participants.	Les structures invitées conseil national de l'éducation, et conseils régionaux, Syndicat, Université/Centre Universitaire, ONG secteur éducation, Représentant Etablissements privés, Représentant Chefs d'établissement secondaire public.	Avril /mai 2013
Le processus consultatif relatif à la formulation et l'élaboration du PASEF a été très inclusif. Y ont participé des parties prenantes de tous bords : la base (parents d'élèves, communautés), les partenaires nationaux et internationaux, les syndicats, les professionnels et les politiques du secteur. Les efforts pour assurer une large connaissance et appropriation du Plan ont été considérables.				

Annexe 3 : Documents consultés

Liste des documents produits par le MEN/A/PLN

- Diagnostique du système éducatif nigérien (2000);
- Etude sur le dispositif institutionnel (2000);
- Programme décennal de développement de l'éducation composante/ accès/2003/2007);
- Programme décennal de développement de l'éducation (composante qualité/2003/2007);
- Programme décennal de développement de l'éducation (composante (développement/développement institutionnel /2003/2007);
- Budgets Programmes 2004, 2006, 2007-2013;
- Rapports annuels d'exécution des activités 2004 -2013 ;
- Bilan financier et administratif 2004/2007;
- Programme décennal de développement de l'éducation composante/ accès/2008/2010);
- Programme décennal de développement de l'éducation (composante qualité/2008/2010);
- Programme décennal de développement de l'éducation (composante (développement/développement institutionnel /2008/2010);
- Programme décennal de développement de l'éducation composante/ accès/2011/2013);
- Programme décennal de développement de l'éducation (composante qualité/2011/20113);
- Programme décennal de développement de l'éducation (composante (développement/développement institutionnel /2008/2010);
- Audits annuels du PADEB/ 2004 -2009;
- Evaluation interne du PADEB / 2009 ;
- Rapport d'achèvement du PADEB/ 2009 ;
- Formulation du Projet 1 /FAD ;
- Rapports annuels d'exécution du Projet 1/FAD (2004-2007) ;
- Formulation du Projet II / FAD (2007) ;
- Rapports annuels d'exécution du Projet II/FAD (2008-2013) ;
- Rapport d'achèvement du Projet 1 /FAD (2006)
- Rapport d'achèvement du Projet II/FAD (2012);
- Audits annuels du Projet 1 / FAD (2005-2007);
- Audits annuels du Projet II / FAD (2008-2012);
- Formulation du Projet Education de Base Niger (2003) ;
- Rapports annuels d'exécution du Projet EBN (2004-2009) ;
- Audits annuels du Projet EBN(2005-2009);
- Formulation du Projet PADEN (2005) ;
- Rapports annuels d'exécution du Projet PADEN (2006-2012) ;
- Audits annuels du Projet PADEN (2006-2013);
- Formulation du Projet PRODEFA 1 (2006) ;
- Formulation du PAENF I (2000) ;
- Formulation du PAENF II (2004)
- Formulation du PAENF III (2006) ;
- Rapport d'exécution du PAEFAN 1, 2, et 3(2005- 2010).
- Etude sur les satisfactions des bénéficiaires (2007)
- Etude la traçabilité des dépenses publiques (2006/2007) ;
- Etude sur la revue des dépenses publiques (2006/2007) ;

- Etude sur la revue des dépenses publiques (2008/2009) ;
- Etude sur la traçabilité des dépenses publiques (2012) ;
- Etude sur les abandons scolaires (2012) ;
- Etude sur la réorganisation institutionnelle des directions régionales (2005) ;
- Etude sur la gestion de temps scolaire (2009) ;
- Annuaires statistiques (2000, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 2012) ;
- Recueils des textes et lois réglementaires ;
- Audits comptables et financiers de fonds communs (2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011) ;
- Audits de clôture de fonds communs ;
- Aide-mémoires des revues conjointes gouvernement et PTF de 2003, 2004,2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011 ;
- Rapports des réunions techniques MEN/PTF de 2003 à 2013 ;
- Rapports d'exécution du Projet hygiène et assainissement à l'école de 2006 à 2009 :
- Formulation du Projet de Construction de Salles de Classes Elémentaires dans les régions de Zinder et de Maradi fiancé par le gouvernement du Japon (2006) ;
- Formulation du Projet de construction des salles de classes secondaire dans les régions de Niamey financé par le gouvernement du Japon (2012) ;
- Formulation du Projet de Construction des salles de classes dans les régions de Niamey, Tahoua et Tillabéry ;
- Etude de suivi de cohorte 2006, 2007, 2008, 2009, 2010 ;
- Etude sur les acquis scolaires2004, 2007, 2010 ;
- Etude analyse poste profil et élaboration d'un plan de formation2011;
- Etude sur l'élaboration d'un programme et des modules et de formation initiale des éducateurs du préscolaire (2011) ;
- Etude sur la définition d'un réseau de télécommunication et de la mise à jour de la base des données du MEN/A/PLN (2012)
- Audit sur la gestion des enseignants (2009) ;
- Etude sur l'opérationnalisation de la Direction de la Statistique et de l'Informatique (2010);
- Formulation du Projet d'Appui à l'Education de Base (PAEB/2009)
- Audit financier et comptable du PAEB, 2010, 2011, 2012 ;
- Rapport d'achèvement du PAEB (2012) ;
- Etude sur l'élaboration des normes fondamentales de qualité et d'équité ;
- Diagnostique de la chaine de production (collecte, traitement et de diffusion des statistiques dans le secteur de l'éducation) (2004) ;
- Etude sur la décentralisation de l'éducation (2013)
- Etude sur l'introduction de ScoolNet dans les écoles primaires (2006) ;
- Lettre de politique éducative (2012) ;
- Evaluation des écoles rurales alternatives ;
- Etude sur la capitalisation de fonds commun (2011);
- Diagnostique de la Scolarisation de la jeune fille (2011) ;
- Rapport d'Etat du Système Educatif (2010) ;
- Programme Sectoriel de l'Education et de la Formation PSEF/2014/2024 en (2013) ;
- Evaluation de Tutorat (2008) ;
- Stratégie nationale pour le développement de l'enseignement bilingue (2013) ;
- Stratégie nationale pour la prise en charge des enfants en situation de handicap (2013);
- Aide-mémoire des missions de suivi des projets de la BID (2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2009, 2010, 2011, 2012) ;
- Stratégie nationale pour le développement de l'Alphabétisation et de l'éducation Non formelle ;
- Rapports des missions terrain pour les travaux préparatoires aux revues conjointes gouvernement/PTF (2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011).

Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées

Les Consultants ont rencontré un très grand nombre de personnes au cours de cette mission. A défaut de pouvoir toutes les citer, voici la liste des structures et organismes, et les noms des principaux responsables.

Noms et prénoms des personnes rencontrées	Structure
Mme AMI MARIAMA ELHADJI IBRAHIM	Ministre de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MEN/A/PLN)
M. SALIFOUDARMOU	Secrétaire Général du MEN/A/PLN
M. DAZANFAREMAHAMAN	Secrétaire Général du MEM/S/RS
M. MANOU IDI	Secrétaire Général du MFP/E
M. DIALLO HAMA	Secrétaire Général du MJSC
M. GUIDO CORNALE	UNICEF, Représentant
M. MAMADOU LAMINE SOW	UNICEF, Responsable du secteur Education
M. NESTOR KOFFI	Banque Mondiale, Représentant
M. BOUBOU CISSE	Banque Mondiale, Responsable du Secteur Education
M. GIANNI SARTENA	Directeur Agence Française de Développement (AFD)
M. ABDOU MAMANELOKOKO	Président du Réseau des Organisations du Secteur Educatif du Niger (ROSEN)
COLONEL ADAMOUOUNTENIISSAKA	Secrétaire Général du Haut-Commissariat à l'Initiative 3N pour la Sécurité et le Développement Agricole Durables

Autres structures et organismes :

- Direction des Etudes et de la Programmation (DEP) des 3 Ministères de l'Education : MEN/A/PLN, MEM/S/R/S, MFP/E
- Direction des Ressources Financières et Matérielles (DRFM) des 3 Ministères de l'Education
- Direction des Infrastructures et des Equipements Scolaires (DIES) des 3 Ministères de l'Education
- Comité Technique du PSEF
- Structures Déconcentrées : Directeurs Régionaux de l'Education, Inspecteurs
- Etablissements Scolaires : Directeurs, Enseignants